

SYNDICAT EYRIEUX – CLAIR



**Plan pluriannuel d'entretien de l'EYRIEUX
aval, de Saint Sauveur de Montagut à la
Voulte sur Rhône**

*PHASE 2 : OBJECTIFS D'INTERVENTION ET DE
GESTION*

RAPPORT D'ETUDE

ARC 50070W

OCTOBRE 2005

TABLE DES MATIERES

1. CADRE ET OBJET DE L'ÉTUDE	1
2. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC	2
2.1. Description sommaire de la vallée de l'Eyrieux	5
2.2. Bilan sur les ouvrages diagnostiqués	5
2.3. Etat des lieux de la ripisylve	5
2.4. Dynamique et transport solide du cours d'eau	6
2.5. Diagnostic et réflexions	6
2.6. Bilan de la phase diagnostic	8
3. LES ENJEUX	9
3.1. Enjeu n°1 : Prévenir et limiter les risques d'inondation et d'érosion	9
3.2. Enjeu n°2 : Conservation et amélioration du patrimoine naturel	10
3.3. Enjeu n°3 : Meilleure gestion des usages	11
4. LES OBJECTIFS	13
4.1. Les bases réglementaires	13
4.2. Objectifs généraux d'aménagement des cours d'eau	13
4.3. Présentation des objectifs et de leur impact	15
5. LES ENJEUX ET OBJECTIFS PAR TRONÇONS HOMOGÈNES	18
6. ENVIRONNEMENT DE LA FAUNE AQUATIQUE	24
7. SECTEURS À ENJEUX	25
8. FAVORISER LA SYNERGIE ENTRE ÉQUILIBRE DYNAMIQUE NATUREL ET QUALITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU	33
9. CONCLUSION	35
ANNEXE 1 : ETAT des LIEUX par TRONÇON	37
ANNEXE 2 : CARTOGRAPHIE	43

1. CADRE ET OBJET DE L'ETUDE

Dans une logique de cohérence à l'échelle du bassin versant, le Syndicat Mixte Intercommunal Eyrieux Clair a confié au BCEOM la réalisation du plan pluriannuel d'entretien de l'Eyrieux aval, de Saint Sauveur de Montagut à la Voulte sur Rhône.

Cette étude sur la ripisylve des berges de l'Eyrieux vise à évaluer les actions et les moyens à mettre en œuvre pour la restauration et l'entretien régulier du cours d'eau au travers :

- la définition des objectifs de restauration et d'entretien,
- et l'élaboration d'un programme pluriannuel d'intervention.

Le contenu des prestations proposées par BCEOM pour répondre aux objectifs définis est le suivant :

- **Phase 1** : Etat des lieux et diagnostic technique des berges,
- **Phase 2** : Objectifs d'intervention et de gestion,
- **Phase 3** : Définition du programme de travaux – Plan de gestion pluriannuel.

La phase 1 a fait l'objet d'un rapport d'étude, complété de fiches techniques et de planches graphiques. Elle a permis de faire un état des lieux complet en prenant en compte l'état physique des cours d'eau, les attentes des acteurs locaux de la rivière et les enseignements de précédentes interventions et études. A partir de cet état des lieux, les **objectifs du programme** à mettre en place sont définis dans une deuxième étape.

Le présent rapport rend compte de cette deuxième phase. Ainsi, il reprend les principales données du diagnostic sous la forme d'une synthèse et formule les objectifs d'intervention qui seront définis en phase 3 du plan pluriannuel d'entretien.

Au regard des enquêtes de terrains, il semble que les axes selon lesquels s'oriente le plan pluriannuel d'entretien de l'Eyrieux aval soient :

- lutter contre les inondations,
- permettre le développement d'une ripisylve appropriée le long du cours d'eau et sur la berge,
- et équilibrer des phénomènes de dynamique fluviale.

Le rendu de la phase 2 est composé de 2 sous-dossiers :

- un rapport d'étude objet du présent document,
- des planches graphiques illustrant les thématiques abordées : cartes sur fond IGN au 1/5000^{ème}¹.

¹ Le traitement informatique a été mené à partir d'une base de données sous Systèmes d'Information Géographiques S.I.G.

2. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

La première phase d'état des lieux et de diagnostic a été l'objet d'un important travail de recueil de données, de concertation, de synthèse et de cartographie.

Les principaux points abordés, dans le cadre de l'étude diagnostic du cours d'eau sur le territoire du Syndicat Intercommunal Eyrieux Clair sont les suivants :

- Etat de la ripisylve,
- Etat physique des cours d'eau : manifestations morpho-dynamiques, état des ouvrages hydrauliques et des protections de berges existantes.

Afin de synthétiser l'ensemble des données recueillies au cours de la première phase de collecte et d'état des lieux, une sectorisation des cours d'eau en tronçons homogènes a été établie sur la base de paramètres hydrauliques, géomorphologiques et environnementaux.

Les renseignements ont été collectés au cours de l'enquête de terrain dans des fiches qui permettent une description exhaustive du cours d'eau par tronçon homogène : voir recueil des fiches de terrain dans le dossier de phase 1. Pour chaque tronçon, les principales caractéristiques du cours d'eau, les potentialités et les contraintes associées ont été données.

A l'issue de la phase de diagnostic sur le secteur d'étude, on comptabilise comme suit dans le tableau suivant :

Secteur d'étude	Linéaire de berge de cours d'eau	Nombre de tronçons	Nombre de fiches dysfonctionnement	Nombre de fiches ouvrage
Eyrieux Aval	27 km	21	38	23

La synthèse du diagnostic est donnée ci-après.

Une analyse sommaire du diagnostic est fournie par tronçons en ANNEXE 1 du présent rapport.

Une carte des tronçons homogène est présentée en page 3.

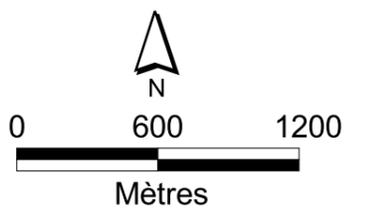
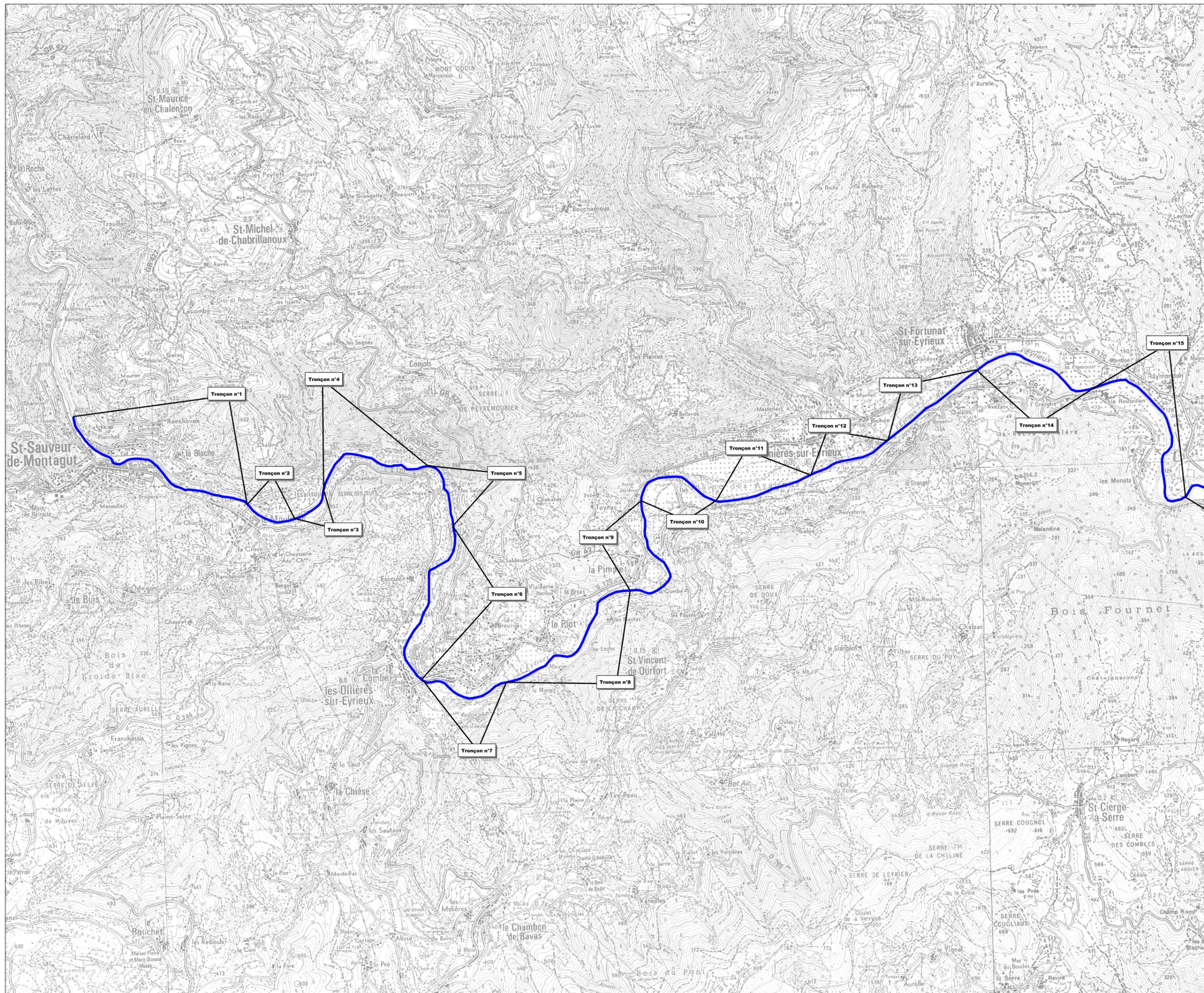


SYNDICAT EYRIEUX - CLAIR

**Plan pluri-annual d'entretien de
l'Eyrieux aval de Saint-Sauveur
de Montagut à la Voulte-sur-Rhône**

Tronçons
homogènes

Planche 1 / 2



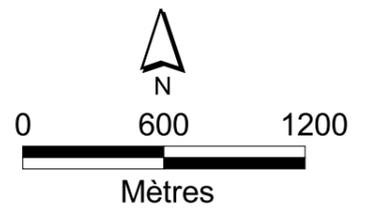
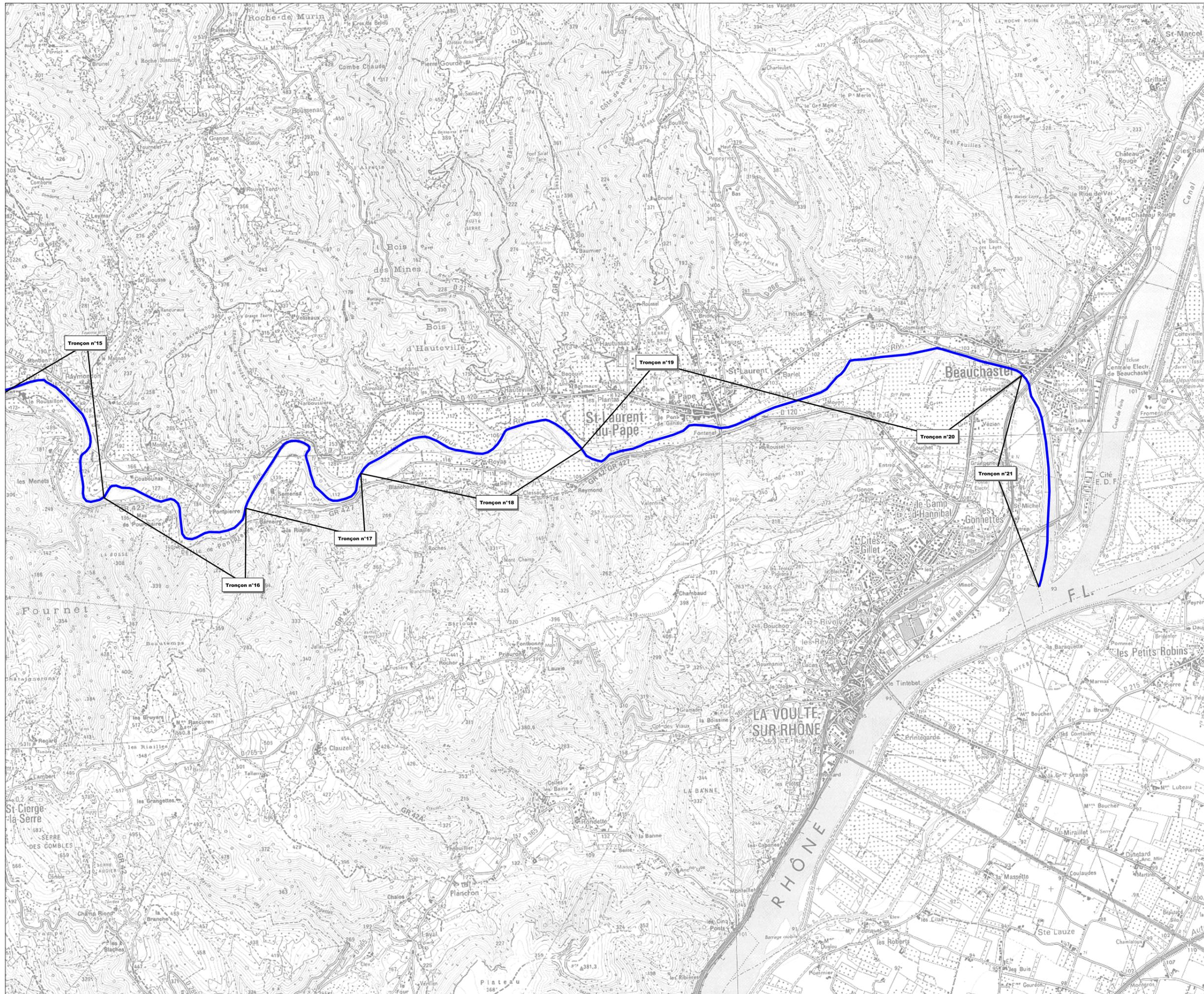


SYNDICAT EYRIEUX - CLAIR

**Plan pluri-annual d'entretien de
l'Eyrieux aval de Saint-Sauveur
de Montagut à la Voulte-sur-Rhône**

Tronçons
homogènes

Planche 2 / 2



2.1. DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA VALLEE DE L'EYRIEUX

Le périmètre d'action du Syndicat Eyrieux Clair s'étend sur un territoire de 49 communes inscrites dans le bassin versant de la rivière.

Ce bassin versant de 850 km² se compose de 3 zones, avec d'Ouest en Est, les monts du Vivarais, un relief de plateau cristallogénétique et la plaine alluviale.

Sur son cours de 80 km, l'Eyrieux reçoit les eaux d'une dizaine d'affluents selon un réseau hydrographique asymétrique du à une densité supérieure en rive droite.

Les usages associés au cours d'eau sont nombreux et correspondent à différents secteurs d'activité.

Ces derniers entachent tout de même la rivière, notamment en raison des rejets de stations, contribuant à la dégradation de la qualité des eaux du cours d'eau d'amont en aval.

2.2. BILAN SUR LES OUVRAGES DIAGNOSTIQUES

Sur l'ensemble du cours d'eau, 23 ouvrages ont été diagnostiqués.

Type	Seuil	Pont	Digue	Epis
Nombre	9	9	3	2

De nombreux facteurs de dégradation ont été relevés avec notamment une usure des matériaux due à l'ancienneté et au manque d'entretien et de suivi des ouvrages, ou encore l'effet induit par le transport solide et les embâcles.

2.3. ETAT DES LIEUX DE LA RIPISYLVE

Les enquêtes de terrains ont montré que le cours d'eau Eyrieux Aval souffre d'un déficit d'entretien généralisé. On trouve sur les berges de nombreux embâcles, des arbres âgés, et/ou vieillissants, déstabilisés ou dont le système racinaire est inadapté à leur position sur le profil en travers de la berge. Dès lors la végétation ne peut proprement remplir l'ensemble de ses fonctions. Ce manque d'entretien entraîne notamment un risque inondation (formation d'embâcles, obturation d'ouvrages,...) important ainsi que la mise en péril de certains ouvrages du fait de berges déstabilisées par une végétation inadaptée (érosion, glissement,...). **Il apparaît clairement que la restauration d'une ripisylve de qualité est une étape essentielle dans une optique de gestion du cours d'eau.**

2.4. DYNAMIQUE ET TRANSPORT SOLIDE DU COURS D'EAU

Une étude concernant le fonctionnement du transport solide de l'Eyrieux a été menée par ETRM en 2001. Le secteur d'étude peut être divisé en 2 parties :

- Une zone de transition où la rivière évolue entre le substratum rocheux et le lit alluvionnaire ; des Ollières sur Eyrieux au défilé de « Pontpierre ». Les manifestations morphodynamiques sont faibles,
- Un secteur aval, zone où la tendance générale est au dépôt ; de « Terra à la confluence avec le Rhône. Le lit est plus ouvert avec une tendance à la divagation, caractéristique des zones de dépôt avec beaucoup d'atterrissements et d'érosions.

Une érosion régressive du lit de l'Eyrieux a été mise en évidence. Un déficit de transport solide dû à des curages du cours d'eau réalisés par le passé sans réelle justification, serait à l'origine ce phénomène. A cela et de façon plus dommageable, s'ajoute l'effet important du barrage des « Collanges », qui aujourd'hui arrête les éléments grossiers provenant de l'amont. Cet abaissement du lit pourrait entraîner de nombreuses perturbations, et notamment déstabiliser certains ouvrages. On comprend mieux dès lors que l'extraction de matériaux hors du lit soit désormais fortement limitée par la législation.

2.5. DIAGNOSTIC ET REFLEXIONS

Le diagnostic a permis de mettre en évidence la pertinence du **programme pluriannuel d'entretien de l'Eyrieux** initié par le syndicat, les problématiques liées aux crues et à la dynamique fluviale devant être traitées selon la logique amont/aval du cours d'eau.

Les risques existants liés aux crues et aux inondations, encourus par les biens et les personnes résultent :

- de la violence de ces phénomènes,
- de la présence d'enjeux dans le champ d'expansion des crues (habitations, aménagements privés, équipements publics...),
- des aménagements réalisés sur le lit et les berges des cours d'eau du bassin, aménagements privés, communaux et intercommunaux,
- de l'absence ou l'insuffisance d'entretien des cours d'eau.

Cet état de fait trouve son origine à divers niveaux :

- la méconnaissance ou la non-prise en compte des risques qui autorise des aménagements dangereux localement, mais aussi pour l'aval du bassin (endiguement, extension et/ou construction en zone inondable...),
- l'absence de gestion concertée à l'échelle du bassin versant ; gestion laissée aux mains des propriétaires riverains, dont la perception du cours d'eau se limite bien souvent au droit de leur parcelle,

- la forte pression agricole qui ne laisse au cours d'eau qu'un espace minimum et tolère guère les débordements,
- une certaine pression foncière qui, en autorisant les constructions en lit majeur, induit généralement un endiguement pour limiter les débordements, supprimant ainsi des champs d'expansion naturels,
- la difficulté pour les élus et les administrations d'assurer un suivi et une gestion des aménagements privés « sauvages » (endiguement, fixation des berges, extension d'habitation...) réalisés par les propriétaires riverains.

L'évolution actuelle du cours d'eau n'est pas satisfaisante, sa perception restant toujours très locale et l'évaluation des risques et impacts étant généralement très peu prise en compte chez les riverains.

Les **principaux enseignements tirés des crues historiques** sont rappelés ci-après :

- Il n'est plus possible aujourd'hui de concevoir une politique d'aménagement de cours d'eau sans prendre en compte le **risque de crue exceptionnelle**, constat particulièrement adapté au cas des régions méditerranéennes.
- **L'ensemble de la plaine alluviale**, zone inondable définie hydrogéomorphologiquement, participe à **l'écoulement des plus fortes crues** ; des court-circuitages de méandres par les courants les plus rapides rendent très dangereux les lits majeurs eux-mêmes.
- Sauf cas particulier, les aménagements hydrauliques ne peuvent **pas être dimensionnés à l'échelle des crues exceptionnelles**.
- Les aménagements hydrauliques réalisés dans le passé sont à l'origine de **phénomènes d'amplification des dégâts**, comme dans les cas suivants :
 - ruptures de digues longitudinales ou de remblais d'infrastructures, provoquant des écoulements à grande vitesse à l'aval,
 - recalibrages de lit mineur, avec berges à pente raide, instables, affectées par des érosions généralisées,
 - ouvrages mal conçus,
- La ripisylve ne joue qu'un rôle limité vis-à-vis de la propagation des grandes crues, qui abattent arbres et arbustes en "rangée de dominos". Le **véritable rôle, irremplaçable, de la ripisylve**, est lié au fonctionnement "normal" du cours d'eau, hors crue, et aux périodes de crues de fréquences fortes à moyennes. Dans ces cas, qui concernent la presque totalité de la vie du cours d'eau, elle remplit des **fonctions de protection des berges et des lits majeurs, ainsi que des fonctions écologiques, paysagères et épuratives**.

2.6. BILAN DE LA PHASE DIAGNOSTIC

L'état des lieux des cours d'eau, les rencontres effectuées avec les différents acteurs de la rivière et le résultat des enquêtes retournées par les communes, ont permis de mettre en évidence 3 enjeux prioritaires pour l'aménagement des cours d'eau sur le territoire du syndicat intercommunal Eyrieux Clair :

- Enjeu n° 1 : Prévenir et limiter les risques d'inondation et d'érosion, principalement au niveau des zones à forte vulnérabilité,
- Enjeu n°2 : Conservation et amélioration du patrimoine naturel de la rivière et des berges,
- Enjeu n°3 : Meilleure gestion des usages liés à l'eau.

Ces 3 enjeux sont présentés par ordre de priorité.

Les actions permettant de satisfaire des enjeux de priorité secondaire devront en aucun cas s'opposer aux enjeux de priorité supérieure.

3. LES ENJEUX

Sur le territoire du syndicat Eyrieux Clair, on distingue donc 3 principaux enjeux :

- Enjeu n°1 : Prévenir et limiter les risques d'inondation et d'érosion ;
- Enjeu n°2 : Conservation et amélioration du patrimoine naturel ;
- Enjeu n°3 : Meilleure gestion des usages.

3.1. ENJEU N°1 : PREVENIR ET LIMITER LES RISQUES D'INONDATION ET D'EROSION

La vallée de l'Eyrieux a été touchée par des crues exceptionnelles faisant des dégâts considérables dans les zones urbanisées mais aussi en zone rurale.

Les crues de 1963 à nos jours sont encore dans les mémoires des riverains.

Il est donc nécessaire de prévenir et de limiter les risques potentiels qui menacent les zones vulnérables.

Les principaux secteurs sensibles aux inondations se situent dans la traversée des communes riveraines de l'Eyrieux, tout particulièrement les communes de Saint de Sauveur de Montagut, des Ollières sur Eyrieux, de Beauchastel et Saint Laurent du Pape. Ces dernières ainsi que le reste des communes longeant le cours d'eau font l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) qui permet en particulier d'éviter ou de limiter les constructions nouvelles en zone à risque.

L'enjeu de limitation des risques de crue et d'érosion concerne directement les zones sensibles et indirectement les secteurs sans vulnérabilité. En effet l'aménagement des bassins versants provoquent une modification du régime hydrologique des cours d'eau et la gestion de la ripisylve influence la création d'embâcles à l'aval.

En lien avec le rapport de phase 1, les secteurs à enjeux associés aux désordres morphologiques font l'objet d'un chapitre dans cette phase de l'étude afin de mettre en avant les objectifs attendus. **Cf. chapitre 6. Secteurs à enjeux.**

3.2. ENJEU N°2 : CONSERVATION ET AMELIORATION DU PATRIMOINE NATUREL

Bien que le patrimoine naturel puisse paraître relativement pauvre au premier abord, une grande partie des communes est cependant concernée par des zones révélant un certain intérêt faunistique et/ou floristique.

Dans le bassin versant de l'Eyrieux, on recense **35 ZNIEFF de type I**, **5 ZNIEFF de type II** et **5 sites NATURA 2000**, dont un essentiellement voué à la vallée de l'Eyrieux et de ses affluents.

La **parc naturel régional des monts d'Ardèche** se compose de 6 entités dont 3 consacrées au bassin de l'Eyrieux (les Boutières, le plateau de Vernoux et les Sucs).

Ces zones et leurs particularités sont listées en **3.4. Patrimoine Naturel de la phase 1**.

Le mammifère, le plus emblématique de la vallée l'Eyrieux est la loutre. Cette espèce recolonise peu à peu le cours d'eau.

D'autres espèces patrimoniales caractéristiques des cours d'eau comme le Castor d'Eurasie et l'Ecrevisse à pieds blancs ont également été identifiées.

Le patrimoine naturel de territoire du Syndicat Eyrieux Clair est également très fragile, et il est en particulier perturbé par :

- les dégradations de berges et du lit d'origine urbaine et agricole,
- la prolifération d'espèces indésirables,
- la gestion artificielle des débits de la rivière.

Le patrimoine historique de la vallée est également riche comme en témoignent le vestige du pont Romain au lieu-dit « le défilé de Pontpierre », la passerelle de Pourchaire au lieu-dit « Mas de Pourchaire », ainsi que l'ancienne voie de chemin de fer (CFD) qui aujourd'hui s'assimile à un chemin de randonnée et permet de contempler la rivière et ses paysages associés.

L'attractivité et l'activité touristique et de loisirs liée à l'eau, (pêche, canoë...) fortement représentée sur la vallée de l'Eyrieux est directement dépendante de la préservation de ce patrimoine.

3.3. ENJEU N°3 : MEILLEURE GESTION DES USAGES

Les activités suivantes dépendent économiquement de la ressource en eau :

- Production hydroélectrique : chaînes de barrage EDF et micro-centrales,
- Prélèvements AEP, industriels et agricoles,
- Pâturages agricoles riverains de cours d'eau,
- Activités touristiques et de loisirs au fil de l'eau : baignades, canoës, plans d'eau, pêches.

Toutes ces activités participent fortement au développement économique du bassin de l'Eyrieux.

C'est pourquoi une gestion plus précise et équilibrée de la ressource semble nécessaire pour limiter les dégradations et les risques de conflits d'usage.

Par ailleurs la modification prévisible de l'occupation des sols (urbanisation, imperméabilisation, changement de pratique agricole) provoque indirectement des déséquilibres sur le fonctionnement naturel des cours d'eau :

- aggravation des débits de crue et des débits d'étiage,
- augmentation des risques d'inondation,
- augmentation des risques d'embâcle et des dégradations de berges.

La carte en page 12, rappelle les principaux usages par grands secteurs géographiques.

Pour toute la vallée, l'enjeu commun sera le développement de l'attractivité touristique et de loisirs de la rivière. Cependant, même si l'agriculture est une ressource économique en déclin sur ces dernières années, il est important de concilier l'activité agricole et la conservation et l'amélioration du patrimoine naturel de la vallée et du cours d'eau.

Dans le cadre de l'étude, l'enjeu prioritaire est l'enjeu n°1, prévenir et limiter les risques d'inondations et d'érosion et tout particulièrement limiter les érosions.

Ce sujet fait l'objet d'un chapitre a par entière, reprenant une synthèse des phénomènes observés sur la zone d'études et un approfondissement pour chaque secteur jugé important en terme de risque.

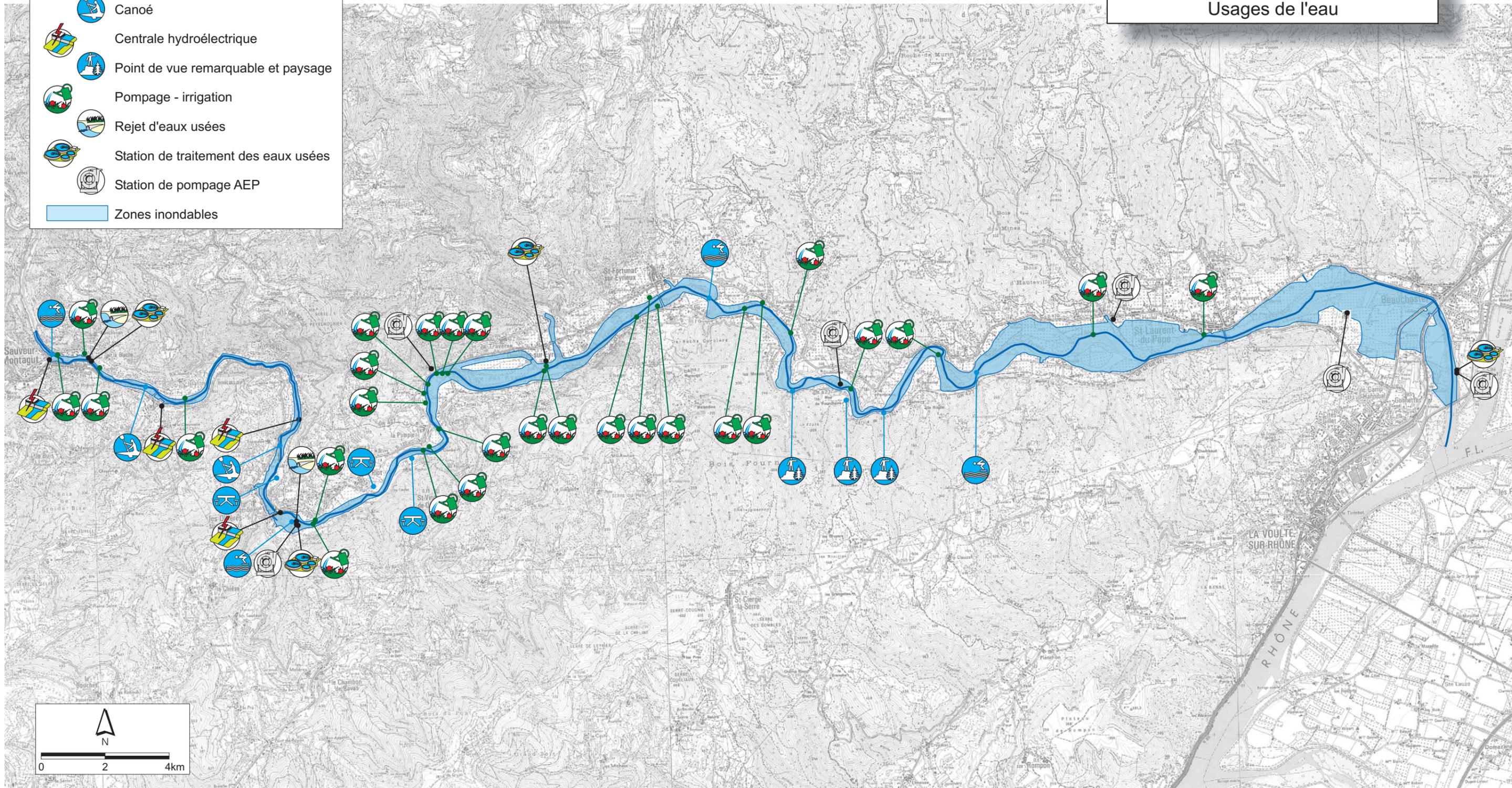
Légende :

-  Aire de pique nique
-  Baignade
-  Canoé
-  Centrale hydroélectrique
-  Point de vue remarquable et paysage
-  Pompage - irrigation
-  Rejet d'eaux usées
-  Station de traitement des eaux usées
-  Station de pompage AEP
-  Zones inondables

 **SYNDICAT EYRIEUX - CLAIR**

Plan pluri-annual d'entretien de l'Eyrieux aval de Saint Sauveur de Montagut à la Voulte-sur-Rhône

Usages de l'eau



4. LES OBJECTIFS

4.1. LES BASES REGLEMENTAIRES

Les éléments à prendre en compte dans la zone d'étude, outre chaque catégorie de textes réglementaires concernés par les opérations qui découleront des objectifs, reposent sur le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône Méditerranée Corse** (SDAGE RMC).

Le SDAGE a arrêté des objectifs ambitieux de reconquête et de préservation des milieux aquatiques et de la réserve en eau.

Les bassins versants de l'Eyrieux sont concernés par les **orientations fondamentales** (de type « *poursuivre toujours et encore la lutte contre la pollution* », « *respecter le fonctionnement naturel des milieux* », « *restaurer d'urgence les milieux particulièrement dégradés* »...) et les **mesures opérationnelles générales** (objectifs de résultats et règles essentielles de gestion).

En outre, rappelons que le SDAGE découle de la **loi sur l'eau du 3 janvier 1992**, dont il convient de rappeler le 1^{er} article, afin de bien discerner « l'esprit » de la loi et du SDAGE :

« L'eau fait partie du patrimoine de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.

L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis. »

Ces objectifs réglementaires constituent un cadre, une base minimale à prendre en compte dans la définition des objectifs du plan pluriannuel d'entretien de l'Eyrieux aval.

Ces derniers vont, bien entendu, tenir compte des spécificités locales et, plus généralement, de l'état des lieux dressé et de la volonté des acteurs locaux.

4.2. OBJECTIFS GENERAUX D'AMENAGEMENT DES COURS D'EAU

A partir du diagnostic, des remarques et des souhaits émis par les différents acteurs et en particulier les communes riveraines, les objectifs fondés à la fois sur des préoccupations locales et des exigences environnementales, concernent trois grands types d'enjeux liés :

- Aux risques d'inondations et d'érosion,
- Au patrimoine naturel,
- Aux usages actuels ou potentiels.

Parmi les trois grands types de motivations, les objectifs possibles du plan de gestion et les buts poursuivis sont décrits dans le tableau de la page suivante :

Enjeux		Objectifs	Buts poursuivis	
Risques d'inondation et d'érosion	Local	Zone urbanisée	Favoriser l'écoulement	Maintenir ou améliorer l'écoulement des crues pour protéger les secteurs concernés.
	Aval	Zones forestières, friches, prairies naturelles situées en amont d'une zone urbaine ou agricole	Freiner l'écoulement	Freiner l'écoulement des crues pour préserver des secteurs situés en aval.
	Local	Zone urbanisée, zone agricole et route	Eviter l'érosion	Limiter l'érosion des berges sur le secteur concerné par chute des arbres et accumulation de bois mort.
	Aval	Secteur situé en amont d'ouvrages ou d'une zone urbanisée	Limiter les apports de bois	Réduire le risque de formation de bouchon (embâcle de bois) en aval du secteur concerné.
	Aval	Secteur situé en amont d'une zone urbanisée	Eviter les barrages de bois	Réduire le risque de rupture brutale de barrages de bois pour ne pas aggraver l'onde de crues en aval.
Usages liés à l'eau (barrages, captages AEP,...)	Local	Secteur fréquenté	Paysage	Maintenir ou améliorer la perception du cours d'eau ou du patrimoine hydraulique à partir de certains points de vue.
			Loisirs, tourisme	Maintenir ou améliorer l'accessibilité des berges (randonnée).
			Pêche	Maintenir ou améliorer l'accessibilité des berges et du lit
	Local	Réglementation spécifique	Réglementation	Respect de la réglementation interdisant certains types d'interventions sur le cours d'eau.
Patrimoine naturel et historique	Général	Secteur où le cours d'eau présente de fortes potentialités écologiques	Vie piscicole	Préservation de la diversité des habitats aquatiques.
			Maintien du biotope	Préservation d'un biotope ou d'un habitat rare sur le cours d'eau et nécessitant une gestion particulière
			Préservation de la faune et de la flore	Préservation de la diversité des espaces alluviaux et de la mobilité du cours d'eau – préservation de la faune et flore sauvage.
	Général	Secteur où il y a peu d'habitats aquatiques : cours d'eau sableux et/ou à débit d'étiage faible	Vie piscicole	Préservation des habitats aquatiques.
	Général	Tout secteur pollué	Réduire l'eutrophisation	Limiter la prolifération végétale (eaux polluées)
	Général	Secteur fréquenté	Paysage	Mise en valeur des monuments existants
	Général	Boisement riverain très altéré (envahissement, sénescence,...)	Diversité des boisements	Maintenir ou améliorer la diversité des boisements.

Ces objectifs constituent les axes directeurs d'une stratégie collective à adopter, à l'échelle des bassins, pour assurer une gestion globale des cours d'eau.

La finalité de ces objectifs est :

- D'assurer la protection des biens et des personnes contre les effets des crues et les inondations tout en reconsidérant une politique de gestion des écoulements à l'échelle des bassins,
- De redonner aux cours d'eau sur le territoire du syndicat Eyrieux Clair leur capacité à exercer pleinement leurs fonctions écologiques, afin que les milieux puissent tendre vers un état d'équilibre,
- D'améliorer les rôles paysagers, loisirs/touristiques, pêches et hydrauliques des cours d'eau.

4.3. PRESENTATION DES OBJECTIFS ET DE LEUR IMPACT

Les objectifs retenus pour une meilleure gestion du cours d'eau Eyrieux Aval sont listés de manière exhaustive ci-après:

▪ Favoriser ou freiner écoulement :

Les objectifs de type hydraulique sont ceux principalement évoqués pour justifier l'entretien des cours d'eau. Ils ne doivent cependant pas être appliqués de manière homogène sur les rivières.

D'une part, ils peuvent être retenus aussi bien pour justifier des interventions permettant d'améliorer l'écoulement des crues, que pour motiver l'absence d'intervention afin de freiner au contraire celui-ci.

▪ Eviter érosion :

Cet objectif concerne essentiellement les berges vulnérables (infrastructures, habitations...) où il ne s'agit pas d'accélérer les écoulements mais uniquement d'éviter des érosions dommageables aux biens ou aux personnes.

Sur les cours d'eau pour lesquels un espace de mobilité du lit a été défini, un tel objectif ne sera pas retenu sur les secteurs concernés par cet espace.

L'objectif « favoriser écoulement » sous-entendant déjà « éviter érosion », on ne mentionnera donc pas ces deux objectifs sur un même secteur. La préservation dans ces secteurs d'une strate dense peut aussi être intéressante pour limiter les dégradations de berges dues au bétail ou les transferts par ruissellement d'eaux chargés en nutriments depuis les parcelles riveraines.

▪ Limiter apport de bois :

Cet objectif consiste à limiter les apports de bois vers des ouvrages ou des sections pouvant être obstruées. Les risques liés à l'obstruction du lit seront appréciés à partir des caractéristiques géométriques de la section concernée et des dommages pouvant être occasionnés par une obstruction.

- **Eviter barrage de bois :**

Les barrages de bois peuvent, en se rompant brutalement au cours d'une crue, augmenter le débit de pointe en aval. Ce phénomène de rupture d'embâcle, s'il est souvent évoqué pour les torrents, n'a toute fois que des effets très localisés.

Les secteurs concernés par cet objectif seront donc le plus souvent peu étendus. Par ailleurs, cette situation ne se rencontre que dans certaines sections très étroites et encaissées, qui peuvent être sujettes à de tels phénomènes de "débâcle" venant aggraver les conditions d'écoulement en aval.

- **Paysage - loisirs – pêche :**

L'objectif est de rendre les berges plus accessibles et plus agréables et ainsi de concourir au développement des activités de loisirs ou tout simplement, à la qualité du cadre de vie des habitants vivants à proximité. Cet objectif est cependant très souvent limité par le statut en grande majorité privé des cours d'eau qui limite leur fréquentation.

L'objectif **paysage** correspond à une mise en valeur du paysage de la rivière en lien avec une fréquentation du site, alors que l'objectif **loisirs ou pêche** implique, en outre, le maintien de certaines conditions d'accès au cours d'eau.

- **Vie piscicole :**

De nombreuses expérimentations ont prouvé le rôle important du bois mort pour la vie aquatique. Ainsi la suppression des caches formées par celui-ci peut se traduire par une diminution importante et durable du peuplement piscicole. Sur certains cours d'eau, ce bois joue un rôle vital pour le poisson car il est la seule source d'abris et de nourriture (support pour les invertébrés benthiques). C'est le cas des rivières aux substrats très pauvres comme les sables ou les marnes ou à débit d'étiage très faible. Sur certaines sections très artificialisées avec des lits surdimensionnés ou des berges minérales, le bois mort apporté par l'amont peu aussi permettre une meilleure diversification des habitats aquatiques. L'objectif **vie piscicole** pourra donc être retenu soit sur des tronçons à fort potentiel piscicole, soit au contraire sur des tronçons très pénalisants pour la vie aquatique. Il se traduira le plus souvent par **la conservation du bois mort**.

Dans certains plans de gestion piscicole, un objectif spécifique de productivité peu également être fixé pour certaines espèces piscicoles. Il pourra éventuellement impliquer des **entretiens variables** pour favoriser sur les différents secteurs tel ou tel stade de développement du poisson.

Enfin l'objectif **vie piscicole** passe par une amélioration progressive de la qualité de l'eau en réduisant la pollution d'origine domestique, industrielle et agricole.

- **Maintien biotope :**

L'objectif biotope correspond à la gestion de certains milieux rares pour rester fonctionnels.

Cela peut par exemple concerner des zones de frayères, des tronçons de migration, des berges ou tronçons de cours d'eau avec présences d'espèces végétales ou animales remarquables.

▪ **Préservation faune / flore :**

L'objectif **faune - flore** concerne les secteurs sauvages des cours d'eau, où l'équilibre écologique est particulièrement fragile.

Ces secteurs peuvent, par exemple, être affecté par l'introduction d'une espèce végétale envahissante, dérangement de l'avifaune, destruction des frayères ou d'habitat aquatique, etc.

▪ **Réduire eutrophisation :**

L'objectif est d'améliorer la qualité d'un secteur pollué pour éviter les phénomènes d'eutrophisation qui sont particulièrement dommageables au droit des zones de loisirs, de pêche ou de baignade.

▪ **Diversité des boisements :**

Cet objectif vise à restaurer la valeur patrimoniale (au sens écologique et non forestier) des boisements riverains dégradés.

Il peut être proposé lorsque les linéaires concernés par ce type de situation sont importants.

Il n'est, par contre, pas très pertinent si les secteurs concernés restent ponctuels sur le cours d'eau.

Cet objectif concerne les situations suivantes :

- I. **les berges envahies par des espèces exotiques** : une lutte peut alors être envisagée,
- II. **des berges où de nombreuses plantations artificielles ont été faites** (peupliers, épicéas, robinier...). La limitation de ces plantations passe par des mesures d'informations, des conventions de gestion avec les propriétaires riverains ou la mise en œuvre de mesures réglementaires (classement, ...). Dans certaines situations, la reconstitution d'un boisement naturel de rive peut même être envisagée,
- III. **des berges où la ripisylve a été détruite,**
- IV. **des ripisylves étroites** ne disposant pas d'espace suffisant pour que la chute des arbres vieillissants puis le développement des semis, rejets ou drageons, assurent une régénération naturelle suffisante. Cette situation est très fréquente le long des rivières qui ont été très entretenues par le passé (certaines espèces ont pu ainsi être privilégiées et les classes d'ages sont souvent peu diversifiées). La régénération naturelle peut alors devenir difficile lorsque les abords de la rivière continuent d'être exploités (fauche, pâture, culture) ou lorsque les semenciers ont disparu. Vingt à cinquante ans après, l'abandon de l'exploitation de ces boisements se traduit alors par un vieillissement généralisé du peuplement.

5. LES ENJEUX ET OBJECTIFS PAR TRONÇONS HOMOGENES

Les enjeux et objectifs sont présentés par ordre décroissant d'importance hiérarchique pour chacun des tronçons.

Tronçon	Enjeu(x) prioritaire(s)	Objectif(s) prioritaire(s)	Etat(s) souhaité(s)
<p>Tronçon n° 1 :</p> <p>de l'amont du pont de Saint sauveur de Montagut au lieu-dit « Lomme »</p> <p>Commune(s) :</p> <p>Saint Sauveur de Montagut et Saint Michel de Chabrilanoux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone urbanisée, Risques d'inondation ▪ Usages, secteur fréquenté 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser localement l'écoulement. ▪ Limiter apport de bois. ▪ Loisirs, maintenir ou améliorer l'accessibilité du lit. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle des espèces envahissantes ▪ Densité de bois mort : pas de bois
<p>Tronçon n°2 :</p> <p>du lieu-dit « Lomme » au lieu-dit « Le grand pré »</p> <p>Commune(s) :</p> <p>Saint Sauveur de Montagut et Saint Michel de Chabrilanoux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Usages, secteur fréquenté 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paysage, maintenir ou améliorer la perception du cours d'eau. ▪ Pêche. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat du boisement : diversité des essences végétales ▪ Densité de bois mort : préservation sélective
<p>Tronçon n°3 :</p> <p>du lieu-dit « Le grand pré » au lieu-dit « Issantouans »</p> <p>Commune(s) :</p> <p>Saint Sauveur de Montagut et Saint Michel de Chabrilanoux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone urbanisée, Risques d'inondation ▪ Patrimoine naturel ▪ Usages, secteur fréquenté 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser localement l'écoulement. ▪ Pêche. ▪ Maintien du biotope. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat du boisement : stabilité et diversité des essences végétales ▪ Contrôle des espèces envahissantes ▪ Densité de bois mort : préservation sélective
<p>Tronçon n°4 :</p> <p>du lieu-dit « Issantouans » à l'amont du lieu-dit « Les salins »</p> <p>Commune(s) :</p> <p>Saint Sauveur de Montagut et Saint Michel de Chabrilanoux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Patrimoine naturel, boisement riverain ▪ Usages, secteur fréquenté 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paysage, maintenir ou améliorer la perception du cours d'eau. ▪ Diversité des boisements, maintenir ou améliorer la diversité des boisements. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat du boisement : classe d'âge ▪ Contrôle des espèces envahissantes ▪ Densité de bois mort : préservation sélective

Tronçon	Enjeu(x) prioritaire(s)	Objectif(s) prioritaire(s)	Etat(s) souhaité(s)
<p>Tronçon n°5 :</p> <p>de l'amont du lieu-dit « Les salins » au barrage de « Londe »</p> <p>Commune(s) :</p> <p>Les Ollières sur Eyrieux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Patrimoine naturel ▪ Usages, secteur fréquenté 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paysage, maintenir ou améliorer la perception du cours d'eau. ▪ Vie piscicole, préservation de l'habitat aquatique. ▪ Diversité des boisements, maintenir ou améliorer la diversité des boisements. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat actuel = état souhaité
<p>Tronçon n°6 :</p> <p>du barrage de « Londe » au pont des Ollières sur Eyrieux</p> <p>Commune(s) :</p> <p>Les Ollières sur Eyrieux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secteur situé en amont d'une zone urbanisée et d'ouvrages ▪ Usages, secteur fréquenté 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Freiner l'écoulement pour préserver les secteurs situés en aval. ▪ Eviter barrage de bois et réduire le risque de rupture brutale. ▪ Paysage, maintenir ou améliorer la perception du cours d'eau. ▪ Loisirs, maintenir ou améliorer l'accessibilité du lit et des berges. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle des espèces envahissantes ▪ Densité de bois mort : pas de bois
<p>Tronçon n°7 :</p> <p>du pont des Ollières sur Eyrieux au lieu-dit « Le monteil »</p> <p>Commune(s) :</p> <p>Les Ollières sur Eyrieux et Saint Vincent de Durfort</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone urbanisée, Risques d'inondation ▪ Usages, secteur fréquenté 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser localement l'écoulement. ▪ Loisirs, maintenir ou améliorer l'accessibilité du lit et des berges. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat du boisement : diversité des essences végétales ▪ Contrôle des espèces envahissantes ▪ Densité de bois mort : pas de bois
<p>Tronçon n°8 :</p> <p>Du lieu-dit « Le monteil » à l'aval du camping « Les Plantas »</p> <p>Commune(s) :</p> <p>Les Ollières sur Eyrieux et Saint Vincent de Durfort</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone inondable et secteurs urbains. ▪ Usages, secteur fréquenté 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Freiner l'écoulement pour préserver les secteurs situés en aval. ▪ Loisirs, maintenir ou améliorer l'accessibilité du lit et des berges. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat actuel = état souhaité

Tronçon	Enjeu(x) prioritaire(s)	Objectif(s) prioritaire(s)	Etat(s) souhaité(s)
<p>Tronçon n°9 :</p> <p>de l'aval du camping « Les Plantas » au lieu-dit « Le bateau »</p> <p>Commune(s) :</p> <p>Les Ollières sur Eyrieux et Saint Vincent de Durfort</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Usages, fréquenté <p style="text-align: right;">secteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paysage, maintenir ou améliorer la perception du cours d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle des espèces envahissantes ▪ Densité de bois mort : préservation sélective ▪ Densité strate arborée : moyenne ▪ Densité strate arbustive : moyenne
<p>Tronçon n°10 :</p> <p>Du lieu-dit « Le bateau » au lieu-dit « Blanchinac »</p> <p>Commune(s) :</p> <p>Saint Vincent de Durfort, Dunières sur Eyrieux et les Ollières sur Eyrieux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone agricole, secteur situé en amont d'une zone urbanisée et d'ouvrages ▪ Patrimoine naturel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Limiter l'érosion des berges au droit de zones vulnérables. ▪ Eviter barrage de bois et réduire le risque de rupture brutale. ▪ Diversité des boisements, maintenir ou améliorer la diversité des boisement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat du boisement : stabilité et diversité des essences végétales ▪ Contrôle des espèces envahissantes ▪ Densité de bois mort : pas de bois ▪ Densité strate arborée : forte ▪ Densité strate arbustive : moyenne
<p>Tronçon n°11 :</p> <p>du lieu-dit « Blanchinac » à la fin de la plaine des Avallons</p> <p>Commune(s) :</p> <p>Dunières sur Eyrieux et Saint Fortunat sur Eyrieux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secteur situé en amont d'une zone urbanisée. ▪ Patrimoine naturel. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Freiner l'écoulement pour préserver les secteurs situés en aval. ▪ Limiter l'érosion des berges au droit de zones vulnérables. ▪ Diversité des boisements, maintenir ou améliorer la diversité des boisement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat du boisement : diversité des essences végétales ▪ Contrôle des espèces envahissantes ▪ Densité de bois mort : préservation sélective ▪ Densité strate arborée : forte ▪ Densité strate arbustive : forte
<p>Tronçon n°12 :</p> <p>de la plaine des Avallons au lieu-dit « Célas »</p> <p>Commune(s) :</p> <p>Dunières sur Eyrieux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone urbanisée, Risques d'inondation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser localement l'écoulement. ▪ Limiter l'érosion des berges au droit de zones vulnérables. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat du boisement : stabilité et diversité des essences végétales ▪ Contrôle des espèces envahissantes ▪ Densité de bois mort : pas de bois

Tronçon	Enjeu(x) prioritaire(s)	Objectif(s) prioritaire(s)	Etat(s) souhaité(s)
<p>Tronçon n°13 :</p> <p>du lieu-dit « Célas » au pont de Saint Fortunat sur Eyrieux</p> <p>Commune(s) :</p> <p>Saint Fortunat sur Eyrieux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone inondable. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser localement l'écoulement. ▪ Limiter l'érosion des berges au droit de zones vulnérables. ▪ Eviter barrage de bois et réduire le risque de rupture brutale. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat du boisement : stabilité et diversité des essences végétales ▪ Contrôle des espèces envahissantes ▪ Densité de bois mort : préservation sélective ▪ Densité strate arborée : forte ▪ Densité strate arbustive : moyenne
<p>Tronçon n°14 :</p> <p>du pont de Saint Fortunat sur Eyrieux au lieu-dit « Le pigeonnier »</p> <p>Commune(s) :</p> <p>Saint Fortunat sur Eyrieux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone inondable. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Limiter l'érosion des berges au droit de zones vulnérables. ▪ Paysage, maintenir ou améliorer la perception du cours d'eau. ▪ Diversité des boisements, maintenir ou améliorer la diversité des boisement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat du boisement : stabilité et diversité des essences végétales ▪ Contrôle des espèces envahissantes ▪ Densité de bois mort : préservation sélective ▪ Densité strate arborée : moyenne ▪ Densité strate arbustive : moyenne
<p>Tronçon n°15 :</p> <p>du lieu-dit « Le pigeonnier » à l'aval du lieu-dit « Les menets »</p> <p>Commune(s) :</p> <p>Saint Fortunat sur Eyrieux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Patrimoine naturel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien du biotope. ▪ Préservation de la faune et de la faune ▪ Diversité des boisements, maintenir ou améliorer la diversité des boisement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat du boisement : stabilité et diversité des essences végétales ▪ Contrôle des espèces envahissantes
<p>Tronçon n°16 :</p> <p>du lieu-dit « Les menets » au lieu-dit « Pontpierre »</p> <p>Commune(s) :</p> <p>Saint Fortunat sur Eyrieux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Patrimoine naturel. ▪ Secteur fréquenté. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paysage, maintenir ou améliorer la perception du cours d'eau. ▪ Maintien du biotope. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle des espèces envahissantes

Tronçon	Enjeu(x) prioritaire(s)	Objectif(s) prioritaire(s)	Etat(s) souhaité(s)
<p>Tronçon n°17 :</p> <p>du lieu-dit « Pontpierre » au lieu-dit « Terra »</p> <p>Commune(s) :</p> <p>Saint Fortunat sur Eyrieux et Saint Laurent du Pape</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Patrimoine naturel ▪ Secteur fréquenté et réglementation spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paysage, maintenir ou améliorer la perception du cours d'eau. ▪ Respect de la réglementation interdisant certaines interventions sur le cours d'eau. ▪ Maintien du biotope. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat du boisement : classe d'âge et stabilité ▪ Contrôle des espèces envahissantes ▪ Densité de bois mort : préservation sélective ▪ Densité strate arborée : forte ▪ Densité strate arbustive : forte
<p>Tronçon n°18 :</p> <p>du lieu-dit « Terra » à la digue « Fougeirol »</p> <p>Commune(s) :</p> <p>Saint Laurent du Pape</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secteur agricole et secteur situé en amont d'une zone urbanisée. ▪ Secteur fréquenté. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Limiter l'érosion des berges au droit de zones vulnérables. ▪ Eviter barrage de bois et réduire le risque de rupture brutale. ▪ Pêche. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat du boisement : stabilité et diversité des essences végétales ▪ Contrôle des espèces envahissantes ▪ Densité de bois mort : pas de bois ▪ Densité strate arborée : forte ▪ Densité strate arbustive : forte
<p>Tronçon n°19 :</p> <p>de la digue « Fougeirol » au lieu-dit « Moyon »</p> <p>Commune(s) :</p> <p>Saint Laurent du Pape</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone urbanisée, Risques d'inondation et secteur situé en amont d'une zone urbanisée. ▪ Réglementation spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser localement l'écoulement. ▪ Limiter l'érosion des berges au droit de zones vulnérables. ▪ Limiter apport de bois. ▪ Respect de la réglementation interdisant certaines interventions sur le cours d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat du boisement : stabilité et diversité des essences végétales ▪ Contrôle des espèces envahissantes ▪ Densité de bois mort : pas de bois

Tronçon	Enjeu(x) prioritaire(s)	Objectif(s) prioritaire(s)	Etat(s) souhaité(s)
<p>Tronçon n°20 :</p> <p>du lieu-dit « Moyon » au pont routier de Beauchastel</p> <p>Commune(s) :</p> <p>Beauchastel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone urbanisée, Risques d'inondation et secteur situé en amont d'une zone urbanisée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser localement l'écoulement. ▪ Limiter l'érosion des berges au droit de zones vulnérables. ▪ Limiter apport de bois. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat du boisement : stabilité et diversité des essences végétales ▪ Contrôle des espèces envahissantes ▪ Densité de bois mort : pas de bois ▪ Densité strate arborée : forte ▪ Densité strate arbustive : moyenne
<p>Tronçon n°21 :</p> <p>du pont routier de Beauchastel à la confluence avec le Rhône</p> <p>Commune(s) :</p> <p>Beauchastel et La Voulte sur Rhône</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réglementation spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect de la réglementation interdisant certaines interventions sur le cours d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle des espèces envahissantes ▪ Densité de bois mort : préservation sélective

6. ENVIRONNEMENT DE LA FAUNE AQUATIQUE

En rapport avec l'enjeu n°3, « **conservation et amélioration du patrimoine naturel** », 6 sites ont retenu notre attention. Ces derniers, par une restauration et un entretien, ou encore par la mise en œuvre de travaux plus conséquents, permettraient de créer des zones de développement piscicole de très bonne qualité.

Chacun de ces sites a fait l'objet d'une analyse reprise sous forme de fiche. Ces fiches peuvent être consultées dans le rapport de **phase 1, chapitre 6.2. ENVIRONNEMENT DE LA FAUNE AQUATIQUE**.

Pour chaque site, les objectifs restent identiques. Ils tendent vers :

- un maintien du **biotope** en créant des habitats optimum au développement de la faune aquatique sur le cours d'eau,
- la préservation de la **diversité des habitats** aquatiques,
- la préservation des **espaces alluviaux et de la mobilité du cours d'eau** et de ce fait la préservation de la faune et de la flore.

Les sites en question sont tous d'anciens bras secondaires hors d'eau aujourd'hui suite à la dynamique du cours d'eau ou alors des atterrissements au milieu du lit qui nécessitent d'être conservés pour la qualité du milieu aquatique.

Il en est donc au regard des objectifs précédemment cités, de rendre au cours d'eau ces zones particulières que représentent les bras secondaires et/ou de les maintenir de manière pérenne pour donner à l'Eyrieux aval une plus grande valeur piscicole à moyen et long terme.

7. SECTEURS A ENJEUX

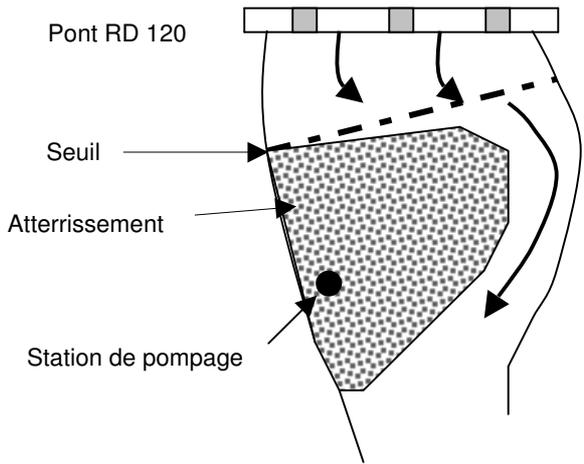
Sur l'ensemble du linéaire prospecté, 7 secteurs ont été jugés importants en terme de risque vis à vis de l'érosion ou encore d'atterrissement. Le phénomène d'atterrissement n'est pas pris en compte dans l'intitulé de l'enjeu n°1. En revanche cette manifestation morphodynamique est très lié au phénomène opposé, l'érosion.

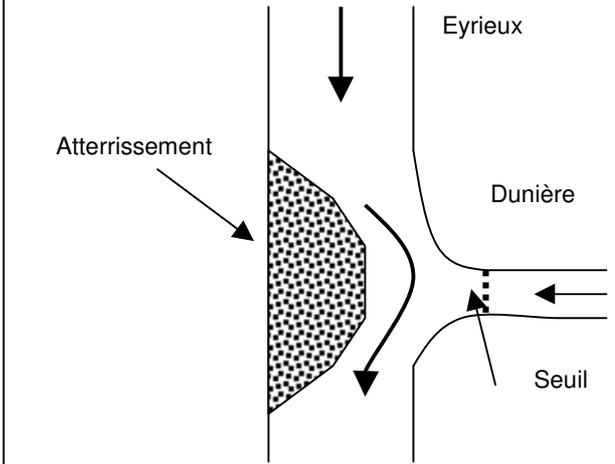
Les secteurs en questions sont les suivants :

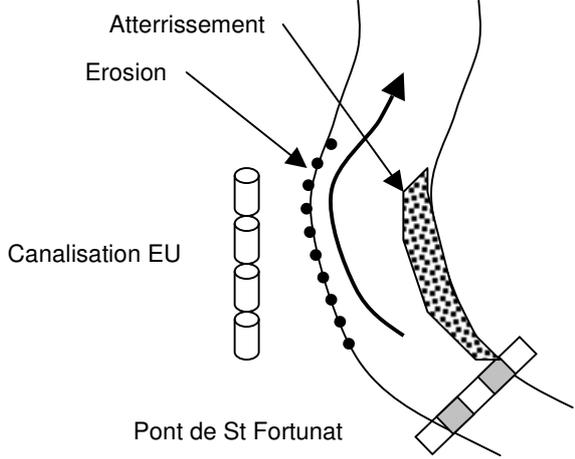
- Les Ollières sur Eyrieux, « la Plaine » (pont CD 120 à la STEP),
- Dunières sur Eyrieux, confluence de la Dunière et de l'Eyrieux,
- Saint Fortunat sur Eyrieux, « Sauze et Boissière » ,
- Saint Laurent du Pape, la Plaine de Royas, « Lauve Blanc » et la traversée du village,
- Beauchastel, entre « Lagua » et le pont SNCF.

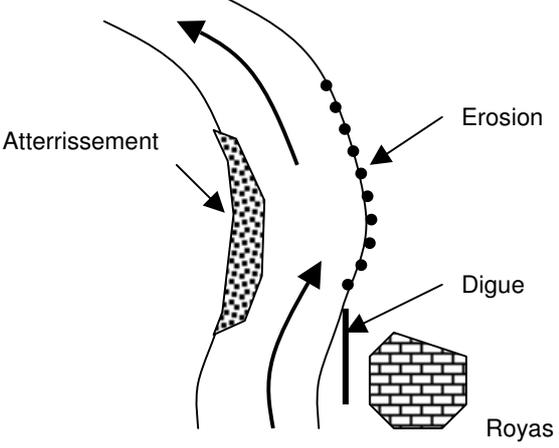
Dans cette partie, nous ne développerons que l'aspect **objectifs des aménagements** susceptibles de résoudre les problèmes associés aux dysfonctionnements. Chaque secteur fait l'objet d'une fiche explicative du phénomène ; ces fiches sont annexées au rapport de phase 1, « Etat des lieux et diagnostic technique des berges ».

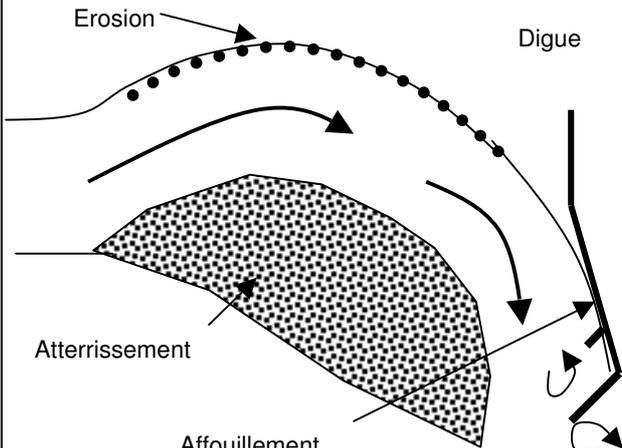
Afin de faciliter la compréhension et la lecture de l'explicatif suivant, chaque fiche associée à un secteur développé en phase 1 sera reprise sur le thème propre de la phase 2.

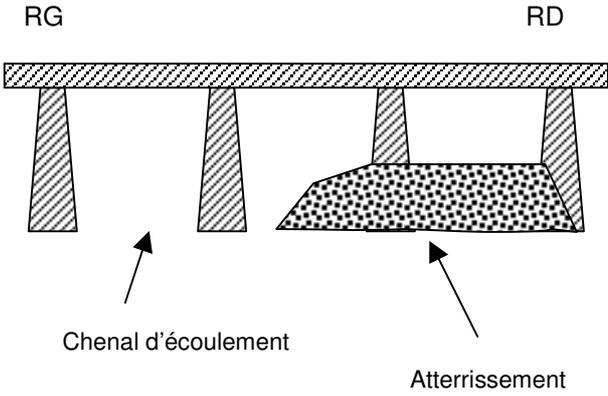
Les Ollières sur Eyrieux	
Localisation : la Plaine (pont RD 120 à la STEP)	Désordre : atterrissement
Photo	Schéma de principe
	
Enjeux	
<p>Enjeu local :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone urbanisée et équipements <p>Descriptif :</p> <p>Le désordre morphodynamique sur ce tronçon de l'Eyrieux initie de nombreux problèmes à la traversée de la commune des Ollières sur Eyrieux.</p> <p>D'une part l'atterrissement en question favorise l'élévation de la ligne d'eau et provoque ainsi le débordement de la rivière en berge ; les habitations au droit du pont et plus en aval notamment, sont donc assujetties à inondation. D'autre part la station de pompage qui se situe sur ce dépôt sédimentaire est soumise à dégradation en raison du charriage de blocs de pierres important en ce lieu.</p> <p><i>CF. fiche désordre morphodynamique n°5 et fiche 1 rapport de phase I (6.3.1.4. analyse des secteurs à enjeux)</i></p>	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire le risque inondation : améliorer le fonctionnement hydraulique de la rivière à la traversée du village des Ollières sur Eyrieux en traitant l'atterrissement de manière à le rendre mobilisable. ▪ Protéger la station de pompage AEP : mise en place d'une protection de l'équipement et/ou déplacement de ce dernier 	

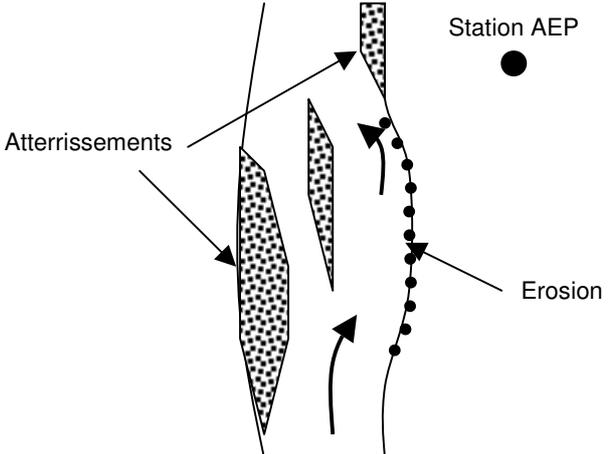
Dunière sur Eyrieux	
Localisation : Confluence avec la Dunière	Désordre : atterrissement
Photo	Schéma de principe
	
Enjeux	
<p>Enjeu local :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ouvrage hydraulique. <p>Descriptif :</p> <p>La pérennité du seuil à la confluence Dunière/Eyrieux est mise en péril en raison de l'érosion induite par la modification des écoulements qu'impose l'atterrissement existant en berge opposée.</p> <p><i>CF. fiche désordre morphodynamique n°12 et fiche 2 rapport de phase I (6.3.1.4. analyse des secteurs à enjeux)</i></p>	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protection et stabilisation de l'ouvrage hydraulique : le seuil à la confluence Dunière/Eyrieux présente un état de dégradation assez avancé ; la pérennité de l'ouvrage doit être assurée. ▪ Limiter l'érosion des berges de part et d'autre du seuil : améliorer le fonctionnement hydraulique de la rivière en traitant l'atterrissement de manière à le rendre mobilisable. 	

Saint Fortunat sur Eyrieux	
Localisation : en amont du lieu-dit « Le Pigeonnier »	Désordre : érosion
Photo	Schéma de principe
	
Enjeux	
<p>Enjeu local :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prairie naturelle, zone agricole. <p>Descriptif :</p> <p>Le phénomène morphodynamique "type", avec érosion en extrados et dépôt en intrados, s'observe ici. L'érosion de la berge remet en cause la sauvegarde de la canalisation d'eaux usées parallèle à l'axe de la rivière.</p> <p><i>CF. fiche désordre morphodynamique n°16 et fiche 3 rapport de phase I (6.3.1.4. analyse des secteurs à enjeux)</i></p>	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Limiter l'érosion des berges sur le secteur concerné : améliorer le fonctionnement hydraulique de la rivière en traitant l'atterrissement en rive opposée de manière à le rendre mobilisable et mettre en place une protection sur le linéaire de berge sujet au phénomène érosif de la rivière. 	

Saint Laurent du Pape	
Localisation : Royas	Désordre : érosion
Photo	Schéma de principe
	
Enjeux	
<p>Enjeu local :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone urbanisée et zone de culture <p>Descriptif :</p> <p>Le phénomène morphodynamique "type", avec érosion en extrados et dépôt en intrados, s'observe ici. L'érosion de la berge gagne sur les parcelles agricoles, dont la superficie à grandement diminuée depuis les crues dernières.</p> <p>La digue (épis) de protection du Hameau de Royas est également influencée par l'érosion de la berge.</p> <p><i>CF. fiche désordre morphodynamique n°18 et fiche 4 rapport de phase I (6.3.1.4. analyse des secteurs à enjeux)</i></p>	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Limitier l'érosion des berges sur le secteur concerné : améliorer le fonctionnement hydraulique de la rivière en traitant l'atterrissement en rive opposée de manière à le rendre mobilisable et mettre en place une protection sur le linéaire de berge sujet au phénomène érosif de la rivière. ▪ Stabilisation de l'ouvrage hydraulique : les épis protégeant le hameau de Royas présentent un état de dégradation assez avancé ; la pérennité des ouvrages doit être assurée. 	

Saint Laurent du Pape	
Localisation : en amont de la digue « Fougeirol »	Désordre : atterrissement & érosion
Photo	Schéma de principe
	
Enjeux	
<p>Enjeu local :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone de cultures ▪ Secteur en amont d'une zone urbanisée <p>Descriptif :</p> <p>Le phénomène morphodynamique "type", avec érosion en extrados et dépôt en intrados, s'observe ici. Cependant l'atterrissement important en rive droite a un effet amplificateur sur l'érosion de la berge opposée.</p> <p>Ainsi, la rivière gagne sur les parcelles agricoles, mais de façon plus dommageable, déstabilise la digue « fougeirol ». Cette digue assure la protection de toute la plaine de Saint Laurent du Pape. Sa rupture entraînerait un phénomène d'effet de vague qui aurait des conséquences désastreuses sur les parcelles et autres habitations à l'aval.</p> <p><i>CF. fiche désordre morphodynamique n°32 et fiche 5 rapport de phase I (6.3.1.4. analyse des secteurs à enjeux)</i></p>	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protection et stabilisation de l'ouvrage hydraulique : la digue de « fougeirol » présente un état de dégradation très avancé ; la pérennité de l'ouvrage doit être assurée. ▪ Limiter l'érosion des berges en amont de l'ouvrage : améliorer le fonctionnement hydraulique de la rivière en traitant l'atterrissement en rive opposée de manière à le rendre mobilisable et mettre en place une protection sur le linéaire de berge sujet au phénomène érosif de la rivière. 	

Saint Laurent du Pape	
Localisation : Au droit du pont	Désordre : atterrissement
Photo	Schéma de principe
	
Enjeux	
<p>Enjeu local :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone urbanisée et zone de cultures <p>Descriptif :</p> <p>L'atterrissement au droit du pont de Saint Laurent du Pape modifie le fonctionnement hydraulique de l'ouvrage d'art.</p> <p>Ce dernier influence la ligne d'eau en amont et favorise ainsi les débordements de la rivière et de ce fait, inonde les habitations riveraines.</p> <p><i>CF. fiche désordre morphodynamique n°34 et fiche 6 rapport de phase I (6.3.1.4. analyse des secteurs à enjeux)</i></p>	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire le risque inondation : éliminer l'effet négatif de l'atterrissement sur le fonctionnement hydraulique de la rivière au droit du pont. ▪ Protéger l'ouvrage d'art : améliorer le fonctionnement hydraulique de la rivière en traitant l'atterrissement de manière à le rendre mobilisable. 	

Beauchastel	
Localisation : en amont du pont de Beauchastel	Désordre : atterrissement & érosion
Photo	Schéma de principe
	
Enjeux	
<p>Enjeu local :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Station AEP, zone de cultures. <p>Descriptif :</p> <p>Le phénomène morphodynamique "type", avec érosion en extrados et dépôt en intrados, s'observe ici. Le rivièrre gagne progressivement sur les parcelles agricoles.</p> <p><i>CF. fiche désordre morphodynamique n°36 et fiche 7 rapport de phase I (6.3.1.4. analyse des secteurs à enjeux)</i></p>	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Limiter l'érosion des berges sur le secteur concerné : améliorer le fonctionnement hydraulique de la rivière en traitant l'atterrissement en rive opposée de manière à le rendre mobilisable et mettre en place une protection sur le linéaire de berge sujet au phénomène érosif de la rivière. 	

8. FAVORISER LA SYNERGIE ENTRE EQUILIBRE DYNAMIQUE NATUREL ET QUALITE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU

Les cours d'eau naturels sont des **systèmes dynamiques** qui adaptent leur morphologie (largeur, profondeur, pente du lit, sinuosité...) pour assurer le transit optimal des débits liquides et solides. On parle alors d'équilibre dynamique.

L'équilibre dynamique ne signifie donc pas une absence totale de modification des caractéristiques physiques, mais au contraire un **ajustement permanent** de la forme dans l'espace et dans le temps autour de conditions moyennes, au gré des fluctuations naturelles ou artificielles des débits liquides et solides.

La mobilité latérale et verticale fait donc partie du fonctionnement naturel et normal des cours d'eau et n'est donc en aucune manière synonyme de désordre.

Le **maintien ou la restauration du fonctionnement physique** des cours d'eau à l'échelle du bassin versant, tel qu'il est préconisé aujourd'hui par le SDAGE, est bénéfique tant pour le milieu naturel que pour la collectivité, car :

- il favorise la biodiversité des milieux aquatiques et de leurs marges et l'équilibre des écosystèmes ; en effet, la qualité des milieux dépend souvent de l'intensité des processus morphodynamiques (rajeunissement des milieux) et des connexions entre le lit mineur et les milieux latéraux (lit moyen, lit majeur, zone humide, bras morts...) ;
- il va dans le sens d'une amélioration de la ressource en termes quantitatif et qualitatif ;
- il joue un rôle régulateur dans la propagation des crues et permet donc d'éviter l'aggravation des écoulements des parties urbanisées situées à l'aval ;
- il évite la réalisation de protections coûteuses dans leur mise en place et leur entretien ;
- il induit des risques d'érosion moins importants sur les zones à forts enjeux où une protection est nécessaire ;
- il joue un rôle non négligeable dans la structuration du paysage ;
- il permet une réduction des enjeux, les parcelles rivulaires devant être considérées comme des zones naturelles ou temporairement agricoles.

L'objectif visé ici recouvre à la fois la mise en œuvre d'une stratégie de **gestion de la mobilité des rivières et du transport solide** et la prise en compte d'une **valorisation et d'une restauration du réseau hydrographique**, notamment en tant qu'entité écologique.

9. CONCLUSION

Les principes généraux de gestion retenus pour l'élaboration du plan pluriannuel d'entretien de l'Eyrieux Aval sont les suivants :

- Dans les secteurs à **faibles enjeux**¹ :
 - ouverture du champ d'expansion de la crue,
 - maintien ou restauration d'un espace de divagation sur lequel érosions et atterrissements ne sont pas soumis à limitation.
- Dans les secteurs à **forts enjeux**² :
 - **protection** des habitations, des infrastructures et des ouvrages existants, champs d'expansion et espaces de liberté limités.
- Sur **l'ensemble du linéaire** :
 - Garantir un bon état sanitaire des boisements rivulaires,

Les **actions** à mettre en œuvre à l'issu du schéma seront définies d'après **les enjeux et les risques** en présence. D'autres critères, tels que la faisabilité technique, le coût et l'impact des interventions, aideront dans le choix des solutions notamment pour les secteurs à enjeux soumis à la dynamique de la rivière.

Une **hiérarchisation des interventions** par priorité (court, moyen et long terme) sera effectuée sur la base des enjeux et des attentes du syndicat intercommunal.

Le **programme pluriannuel de gestion de la ripisylve** sera établi au cours de la troisième phase de l'étude. Des fiches d'actions synthétisant la nature, la localisation, l'objectif et le coût de l'opération seront élaborées.

¹ Ce principe de gestion n'intervient en rien dans le plan pluriannuel de gestion de la ripisylve, il n'a d'intérêt que de donner des directives au maître d'ouvrage.

² Ce principe de gestion n'intervient en rien dans le plan pluriannuel de gestion de la ripisylve, il n'a d'intérêt que de donner des directives au maître d'ouvrage. Il s'applique cependant aux secteurs à enjeux associés aux désordres morphodynamiques.

ANNEXES

ANNEXE 1 : ETAT des LIEUX par TRONÇON

**Plan pluriannuel d'entretien de l'Eyrieux aval de Saint Sauveur de Montagut à la Voulte sur Rhône
Phase 2 – Objectifs d'intervention et de gestion**

Tronçon	Description sommaire	Points importants
<p align="center">Tronçon n° 1 :</p> <p align="center">de l'amont du pont de Saint sauveur de Montagut au lieu-dit « Lomme »</p> <p align="center">Commune(s) :</p> <p align="center">Saint Sauveur de Montagut et Saint Michel de Chabrillanoux</p>	<p>Secteur de semi-gorges, cours d'eau à tendance torrentielle, zone naturelle ponctuée d'agglomérations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'inondation limité au niveau du village et des habitations isolées • Zones d'expansion de crues et espaces de liberté très limités par la morphologie
<p align="center">Tronçon n°2 :</p> <p align="center">du lieu-dit « Lomme » au lieu-dit « Le grand pré »</p> <p align="center">Commune(s) :</p> <p align="center">Saint Sauveur de Montagut et Saint Michel de Chabrillanoux</p>	<p>Secteur de semi-gorges, cours d'eau à tendance torrentielle, zone naturelle ponctuée d'agglomérations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'inondation au niveau du village et des habitations isolées • Zones d'expansion de crues et espaces de liberté limités par la morphologie • Localement atterrissements et exhaussement du lit
<p align="center">Tronçon n°3 :</p> <p align="center">du lieu-dit « Le grand pré » au lieu-dit « Issantouans »</p> <p align="center">Commune(s) :</p> <p align="center">Saint Sauveur de Montagut et Saint Michel de Chabrillanoux</p>	<p>Secteur de semi-gorges, cours d'eau à tendance torrentielle, zone naturelle ponctuée d'agglomérations</p> <p>Cours d'eau divaguant dans une vallée relativement encaissée Cours d'eau de plaine endigué, faible pente</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Zones d'expansion de crues et espaces de liberté limités par la morphologie • Localement atterrissements et exhaussement du lit
<p align="center">Tronçon n°4 :</p> <p align="center">du lieu-dit « Issantouans » à l'amont du lieu-dit « Les salins »</p> <p align="center">Commune(s) :</p> <p align="center">Saint Sauveur de Montagut et Saint Michel de Chabrillanoux</p>	<p>Secteur de gorges, cours d'eau torrentiel, zone naturelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Zones d'expansion de crues et espaces de liberté très limités par la morphologie
<p align="center">Tronçon n°5 :</p> <p align="center">de l'amont du lieu-dit « Les salins » au barrage de « Londe »</p> <p align="center">Commune(s) :</p> <p align="center">Les Ollières sur Eyrieux</p>	<p>Secteur de semi-gorges, zone naturelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Zones d'expansion de crues et espaces de liberté limités par la morphologie

**Plan pluriannuel d'entretien de l'Eyrieux aval de Saint Sauveur de Montagut à la Voulte sur Rhône
Phase 2 – Objectifs d'intervention et de gestion**

Tronçon	Description sommaire	Points importants
<p align="center">Tronçon n°6 :</p> <p>du barrage de « Londe » au pont des Ollières sur Eyrieux</p> <p align="center">Commune(s) :</p> <p align="center">Les Ollières sur Eyrieux</p>	<p>Secteur de semi-gorges, zone naturelle ponctuée d'habitations isolées et d'une agglomération</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'inondation au niveau du village et des habitations isolées • Zones d'expansion de crues et espaces de liberté limités par la morphologie et la traversée du village • Localement atterrissements et exhaussement du lit
<p align="center">Tronçon n°7 :</p> <p>du pont des Ollières sur Eyrieux au lieu-dit « Le monteil »</p> <p align="center">Commune(s) :</p> <p align="center">Les Ollières sur Eyrieux et Saint Vincent de Durfort</p>	<p>Secteur de vallée encaissée, cours d'eau torrentiel, zone naturelle ponctuée d'agglomérations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'inondation au niveau du village et des habitations isolées • Zones d'expansion de crues et espaces de liberté limités par la morphologie et la traversée du village • Localement atterrissements et exhaussement du lit
<p align="center">Tronçon n°8 :</p> <p>Du lieu-dit « Le monteil » à l'aval du camping « Les Plantas »</p> <p align="center">Commune(s) :</p> <p align="center">Les Ollières sur Eyrieux et Saint Vincent de Durfort</p>	<p>Secteur de semi-gorges, zone naturelle ponctuée par la présence d'un camping</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Zones d'expansion de crues et espaces de liberté limités par la morphologie et la traversée du village
<p align="center">Tronçon n°9 :</p> <p>de l'aval du camping « Les Plantas » au lieu-dit « Le bateau »</p> <p align="center">Commune(s) :</p> <p align="center">Les Ollières sur Eyrieux et Saint Vincent de Durfort</p>	<p>Secteur de semi-gorges, cours d'eau à tendance torrentielle zone naturelle ponctuée d'habitations isolées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Zones d'expansion de crues et espaces de liberté limités par la morphologie

**Plan pluriannuel d'entretien de l'Eyrieux aval de Saint Sauveur de Montagut à la Voulte sur Rhône
Phase 2 – Objectifs d'intervention et de gestion**

Tronçon	Description sommaire	Points importants
<p align="center">Tronçon n°10 :</p> <p align="center">Du lieu-dit « Le bateau » au lieu-dit « Blanchinac »</p> <p align="center">Commune(s) :</p> <p align="center">Saint Vincent de Durfort, Dunières sur Eyrieux et les Ollières sur Eyrieux</p>	<p>Secteur de vallée, zone occupée par l'agriculture ponctuée d'habitations isolées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'inondation au niveau des habitations isolées et des parcelles agricoles • Zones d'expansion de crues et espaces de liberté à maintenir ou à restaurer • Erosion latérale des berges • Localement atterrissements et enfoncement du lit
<p align="center">Tronçon n°11 :</p> <p align="center">du lieu-dit « Blanchinac » à la fin de la plaine des Avallons</p> <p align="center">Commune(s) :</p> <p align="center">Dunières sur Eyrieux et Saint Fortunat sur Eyrieux</p>	<p>Secteur de vallée en partie encaissée, zone occupée par l'agriculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'inondation au niveau des parcelles agricoles • Zones d'expansion de crues et espaces de liberté à maintenir ou à restaurer • Erosion latérale des berges • Localement atterrissements et enfoncement du lit • Richesse faunistique
<p align="center">Tronçon n°12 :</p> <p align="center">de la plaine des Avallons au lieu-dit « Célas »</p> <p align="center">Commune(s) :</p> <p align="center">Dunières sur Eyrieux</p>	<p>Secteur de vallée encaissée, zone occupée par l'agriculture et ponctuée d'habitations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'inondation au niveau des parcelles agricoles • Zones d'expansion de crues et espaces de liberté limités par la morphologie et la traversée du village • Erosion latérale des berges • Localement atterrissements et enfoncement du lit
<p align="center">Tronçon n°13 :</p> <p align="center">du lieu-dit « Célas » au pont de Dunières sur Eyrieux</p> <p align="center">Commune(s) :</p> <p align="center">Saint Fortunat sur Eyrieux</p>	<p>Secteur de vallée en partie encaissée, zone occupée par l'agriculture et ponctuée d'habitations isolées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'inondation au niveau des parcelles agricoles • Zones d'expansion de crues et espaces de liberté à maintenir ou à restaurer • Erosion latérale des berges

Plan pluriannuel d'entretien de l'Eyrieux aval de Saint Sauveur de Montagut à la Voulte sur Rhône
Phase 2 – Objectifs d'intervention et de gestion

Tronçon	Description sommaire	Points importants
<p align="center">Tronçon n°14 :</p> <p>du pont de Dunières sur Eyrieux au lieu-dit « Le pigeonier »</p> <p align="center">Commune(s) :</p> <p align="center">Saint Fortunat sur Eyrieux</p>	<p>Secteur de vallée, zone occupée par l'agriculture et un village à l'aval</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'inondation au niveau du village et des parcelles agricoles • Zones d'expansion de crues et espaces de liberté à maintenir ou à restaurer • Erosion latérale des berges • Localement atterrissements et enfoncement du lit
<p align="center">Tronçon n°15 :</p> <p>du lieu-dit « Le pigeonier » à l'aval du lieu-dit « Les menets »</p> <p align="center">Commune(s) :</p> <p align="center">Saint Fortunat sur Eyrieux</p>	<p>Secteur de semi-gorges, cours d'eau à tendance torrentielle, zone naturelle ponctuée de parcelles agricoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'inondation au niveau des parcelles agricoles • Zones d'expansion de crues et espaces de liberté à maintenir ou à restaurer • Localement atterrissements et enfoncement du lit • Richesse faunistique
<p align="center">Tronçon n°16 :</p> <p>du lieu-dit « Les menets » au lieu-dit « Pontpierre »</p> <p align="center">Commune(s) :</p> <p align="center">Saint Fortunat sur Eyrieux</p>	<p>Secteur de gorges, cours d'eau torrentiel, zone naturelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Zones d'expansion de crues et espaces de liberté limités par la morphologie • Localement atterrissements et enfoncement du lit
<p align="center">Tronçon n°17 :</p> <p>du lieu-dit « Pontpierre » au lieu-dit « Terra »</p> <p align="center">Commune(s) :</p> <p align="center">Saint Fortunat sur Eyrieux et Saint Laurent du Pape</p>	<p>Secteur de semi-gorges, zone naturelle ponctuée de parcelles agricoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Zones d'expansion de crues et espaces de liberté limités par la morphologie • Erosion latérale des berges • Localement atterrissements et enfoncement du lit • Richesse faunistique

**Plan pluriannuel d'entretien de l'Eyrieux aval de Saint Sauveur de Montagut à la Voulte sur Rhône
Phase 2 – Objectifs d'intervention et de gestion**

Tronçon	Description sommaire	Points importants
<p align="center">Tronçon n°18 :</p> <p align="center">du lieu-dit « Terra » à la digue « Fangeirolle »</p> <p align="center">Commune(s) :</p> <p align="center">Saint Laurent du Pape</p>	<p>Cours d'eau divaguant dans la plaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'inondation au niveau des habitations isolées et des parcelles agricoles • Zones d'expansion de crues et espaces de liberté à maintenir ou à restaurer • Erosion latérale des berges • Atterrissements et enfoncement du lit
<p align="center">Tronçon n°19 :</p> <p align="center">de la digue « Fangeirolle » au lieu-dit « Moyon »</p> <p align="center">Commune(s) :</p> <p align="center">Saint Laurent du Pape</p>	<p>Secteur de vallée en partie encaissée, zone occupée par l'agriculture et un village à l'aval</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'inondation au niveau du village et des parcelles agricoles • Atterrissements et enfoncement du lit
<p align="center">Tronçon n°20 :</p> <p align="center">du lieu-dit « Moyon » au pont routier de Beauchastel</p> <p align="center">Commune(s) :</p> <p align="center">Beauchastel</p>	<p>Cours d'eau de plaine endigué en aval, faible pente</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'inondation au niveau du village et des parcelles agricoles • Zones d'expansion de crues et espaces de liberté à maintenir ou à restaurer • Erosion latérale des berges • Atterrissements et enfoncement du lit
<p align="center">Tronçon n°21 :</p> <p align="center">du pont routier de Beauchastel à la confluence avec le Rhône</p> <p align="center">Commune(s) :</p> <p align="center">Beauchastel et La Voulte sur Rhône</p>	<p>Cours d'eau de plaine endigué, faible pente, se jetant dans le Rhône</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'inondation au niveau de quelques habitations • • Atterrissements à surveiller au niveau des ouvrages •

ANNEXE 2 : CARTOGRAPHIE

SYNDICAT EYRIEUX CLAIR

Plan pluriannuel d'entretien de l'Eyrieux aval de Saint Sauveur de Montagut à La Voulte sur Rhône

Carte d'objectifs et d'entretien sectorisés

LEGENDE :

Niveau d'entretien :

- Niveau d'entretien 1 (R0E0) : pas d'intervention sur la ripisylve ni sur le bois mort.
- - - - Niveau d'entretien 1 (R.E1) : pas d'entretien sur la ripisylve mais traitement sélectif du bois mort.
- ■ ■ ■ Niveau d'entretien 2 (R1) : entretien fréquent. Traitement du bois mort non à systématique (E0 à E2).
- Niveau d'entretien 3 (R2) : entretien de la ripisylve très fréquent. Traitement du bois mort non à systématique (E0 à E2).

Etat du boisement :

- Essences : l'état souhaité est la diversité des boisements,
- Envahissantes : l'état souhaité vise le contrôle ou l'élimination des espèces envahissantes,
- Stabilité : l'état souhaité vise la stabilité des arbres situés sur les berges,
- Classes d'âges : l'état souhaité est la diversité des classes d'âges.

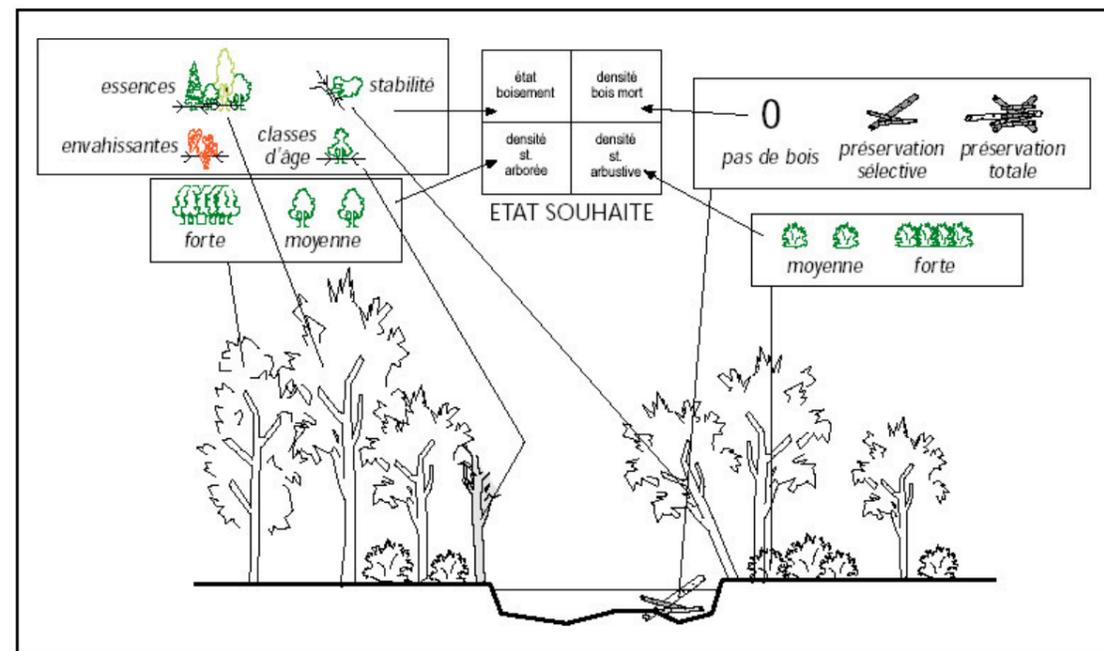
Densité strate arborée et arbustive :

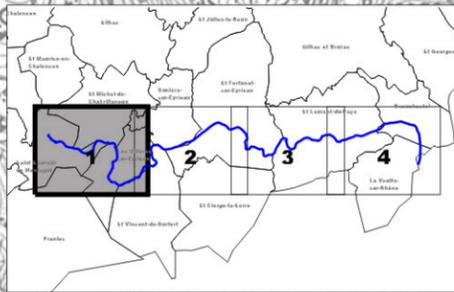
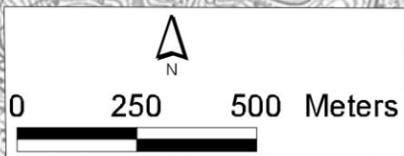
Faible – moyenne – forte : suivant les objectifs du tronçon, l'état souhaité des strates et arborée et arbustive peut être faible, moyenne ou forte si l'objectif est « freiner les écoulements », l'état souhaité sera une densité forte des deux strates ; au contraire, si l'objectif est « favoriser les écoulements », l'état souhaité sera une densité moyenne des deux strates.

Densité bois mort :

Absent – préservation sélective – préservation totale : suivant les objectifs du tronçon, l'état souhaité peut être le maintien total du bois mort dans la rivière (amélioration piscicole), ou l'absence de bois mort (limiter l'apport de bois / formation d'embâcles).

Etat souhaité :





Favoriser écoulement	
Limiter apport de bois	
Loisirs	
Etat boisement	Densité bois mort
	0
Densité st. arborée	Densité st. arbustive

Favoriser écoulement	
Pêche	
Maintien biotope	
Etat boisement	Densité bois mort
Densité st. arborée	Densité st. arbustive

Paysage	
Diversité des boisements	
Etat boisement	Densité bois mort
Densité st. arborée	Densité st. arbustive

Paysage	
Vie piscicole	
Diversité des boisements	
Etat boisement	Densité bois mort
Densité st. arborée	Densité st. arbustive

Paysage	
Etat boisement	Densité bois mort
Densité st. arborée	Densité st. arbustive

Favoriser écoulement	
Paysage	
Loisirs	
Etat boisement	Densité bois mort
	0
Densité st. arborée	Densité st. arbustive

Pêche	
Paysage	
Etat boisement	Densité bois mort
Densité st. arborée	Densité st. arbustive

Freiner écoulement	
Eviter barrage de bois	
Loisirs	
Etat boisement	Densité bois mort
	0
Densité st. arborée	Densité st. arbustive

Freiner écoulement	
Loisirs	
Etat boisement	Densité bois mort
Densité st. arborée	Densité st. arbustive

Légende

Enjeux:

- Risques d'inondation et d'érosion Type d'objectif
- Usage Type d'objectif
- Patrimoine naturel Type d'objectif

Niveaux d'entretien:

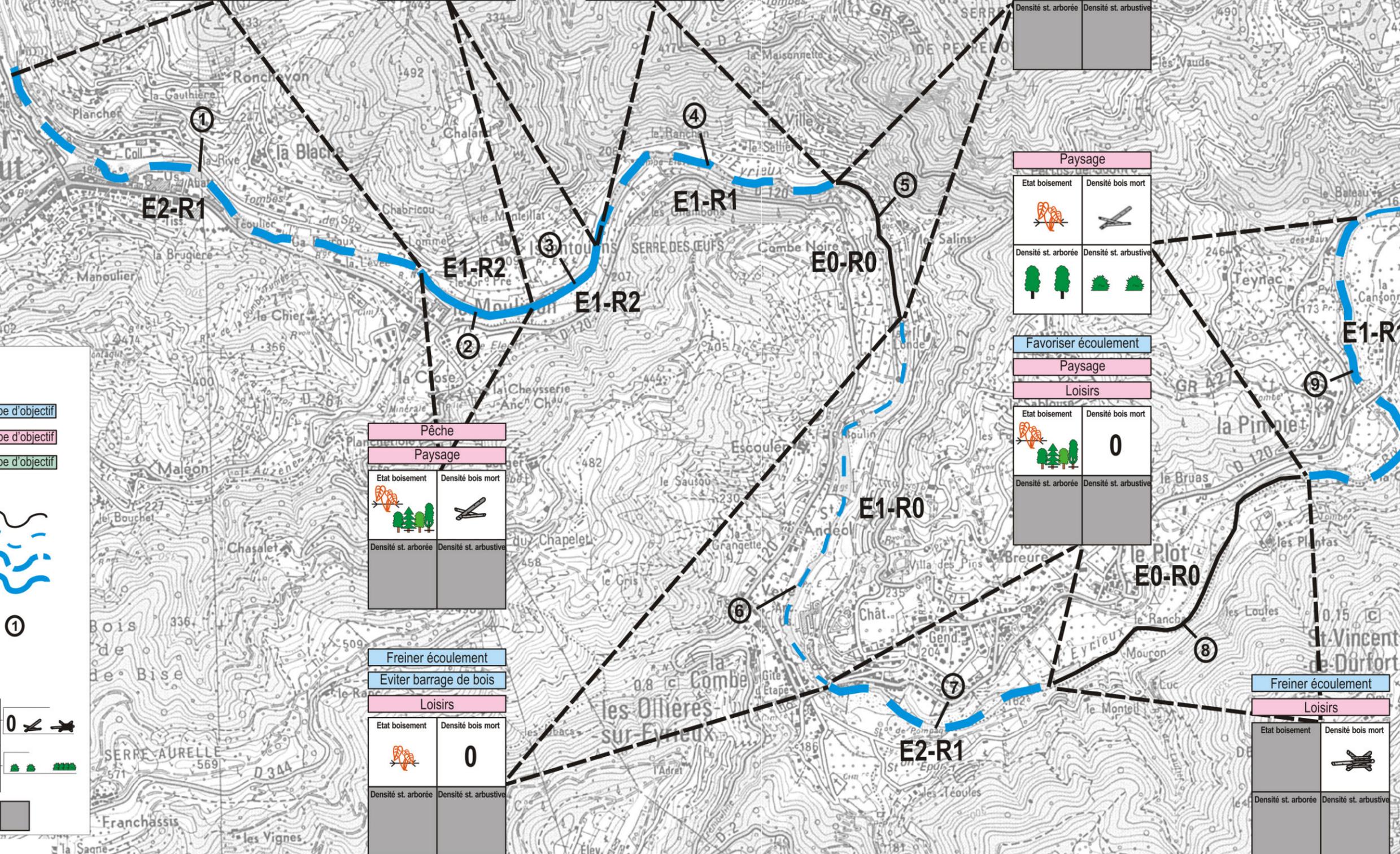
- Niveau d'entretien 0 (R0 E0)
- Niveau d'entretien 1 (R0 E1)
- Niveau d'entretien 2 (R1)
- Niveau d'entretien 3 (R2)

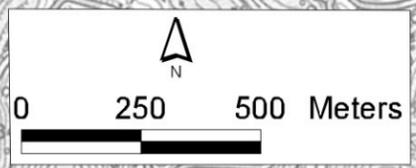
Numérotation tronçon: 1

Etat souhaité:

		0	

Pas d'état spécifique lié aux objectifs sur le secteur





Freiner écoulement	
Eviter érosion	
Diversité des boisements	
Etat boisement	Densité bois mort
Densité st. arborée	Densité st. arbustive

Favoriser écoulement
Eviter érosion
Densité st. arborée
Densité st. arbustive

Freiner écoulement	
Eviter érosion	
Limiter apport de bois	
Etat boisement	Densité bois mort
Densité st. arborée	Densité st. arbustive

Eviter érosion	
Limiter apport de bois	
Diversité des boisements	
Etat boisement	Densité bois mort
Densité st. arborée	Densité st. arbustive

Eviter érosion	
Paysage	
Diversité des boisements	
Etat boisement	Densité bois mort
Densité st. arborée	Densité st. arbustive

Maintien biotope	
Préservation faune, flore	
Diversité des boisements	
Etat boisement	Densité bois mort
Densité st. arborée	Densité st. arbustive

Légende

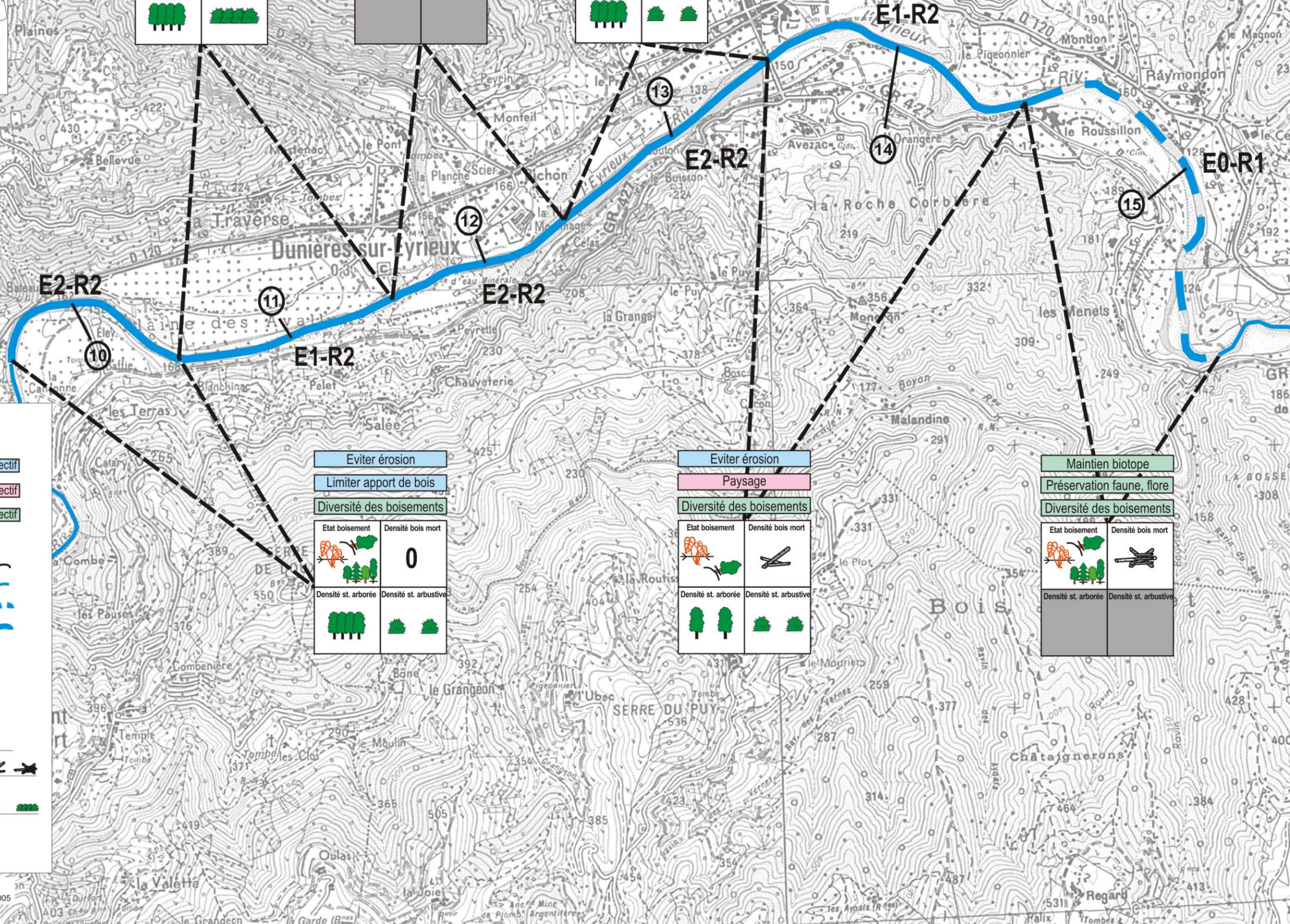
- Enjeux:**
- Risques d'inondation et d'érosion Type d'objectif
 - Usage Type d'objectif
 - Patrimoine naturel Type d'objectif

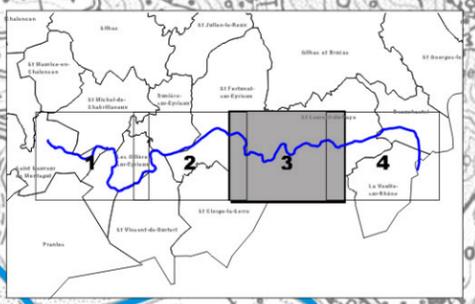
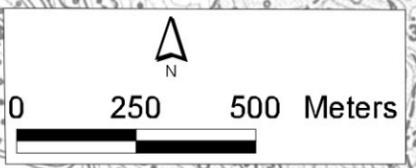
- Niveaux d'entretien:**
- Niveau d'entretien 0 (R0 E0)
 - Niveau d'entretien 1 (R0 E1)
 - Niveau d'entretien 2 (R1)
 - Niveau d'entretien 3 (R2)

Numérotation tronçon: ①

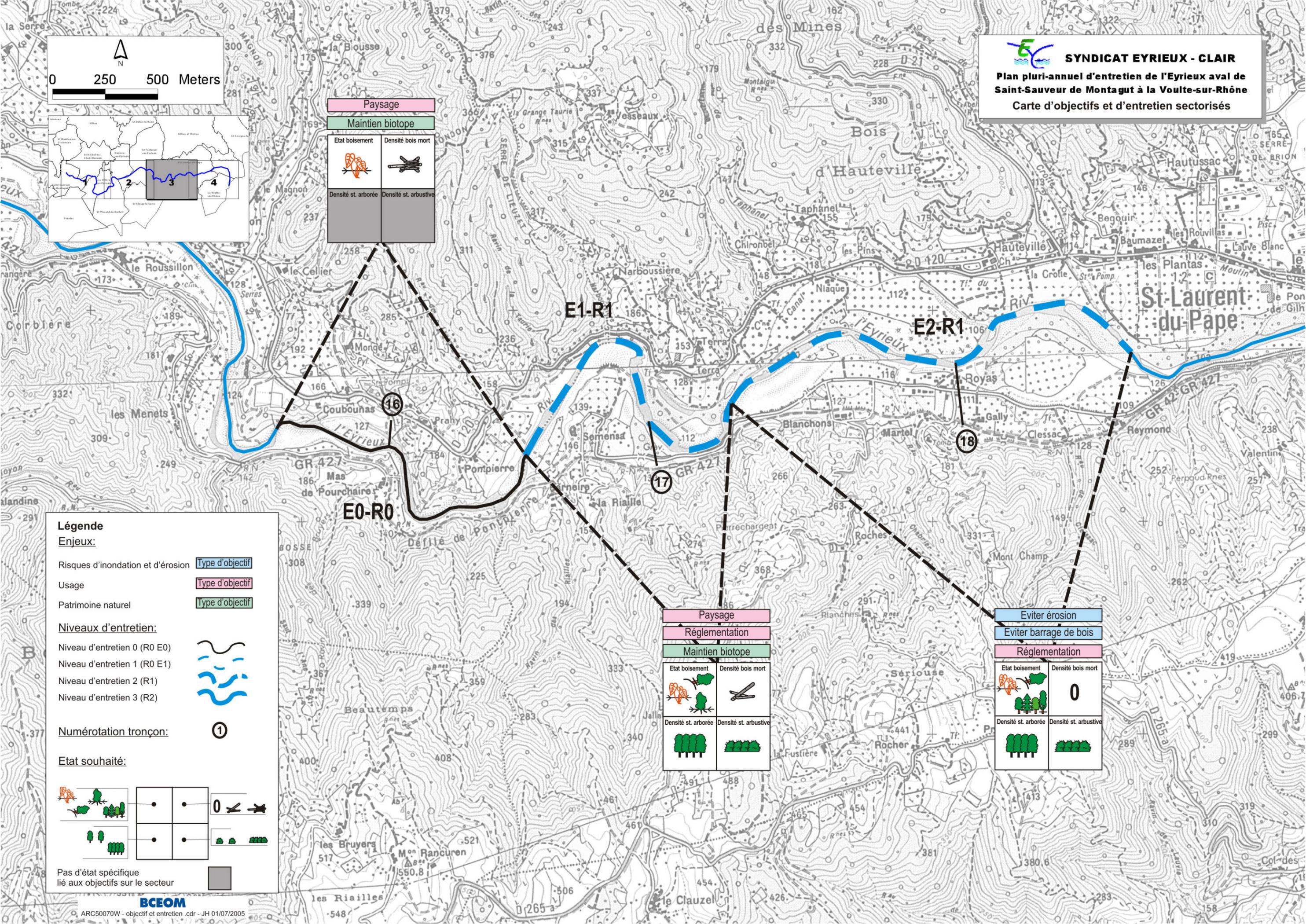
Etat souhaité:

Pas d'état spécifique lié aux objectifs sur le secteur





Paysage	
Maintien biotope	
Etat boisement	Densité bois mort
Densité st. arborée	Densité st. arbustive



Légende

Enjeux:

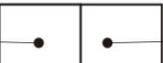
- Risques d'inondation et d'érosion Type d'objectif
- Usage Type d'objectif
- Patrimoine naturel Type d'objectif

Niveaux d'entretien:

- Niveau d'entretien 0 (R0 E0) 
- Niveau d'entretien 1 (R0 E1) 
- Niveau d'entretien 2 (R1) 
- Niveau d'entretien 3 (R2) 

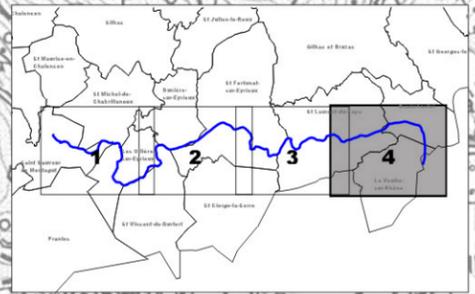
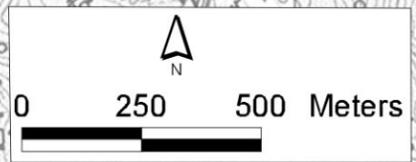
Numérotation tronçon: 1

Etat souhaité:

															
Pas d'état spécifique lié aux objectifs sur le secteur 															

Paysage	
Réglementation	
Maintien biotope	
Etat boisement	Densité bois mort
Densité st. arborée	Densité st. arbustive

Eviter érosion	
Eviter barrage de bois	
Réglementation	
Etat boisement	Densité bois mort
Densité st. arborée	Densité st. arbustive



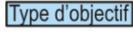
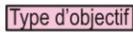
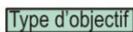
Favoriser écoulement	
Eviter érosion	
Limiter apport de bois	
Etat boisement	Densité bois mort
	0
Densité st. arborée	Densité st. arbustive

Favoriser écoulement	
Eviter érosion	
Eviter barrage de bois	
Etat boisement	Densité bois mort
	0
Densité st. arborée	Densité st. arbustive

Réglementation	
Etat boisement	Densité bois mort
	
Densité st. arborée	Densité st. arbustive

Légende

Enjeux:

- Risques d'inondation et d'érosion  Type d'objectif
- Usage  Type d'objectif
- Patrimoine naturel  Type d'objectif

Niveaux d'entretien:

- Niveau d'entretien 0 (R0 E0) 
- Niveau d'entretien 1 (R0 E1) 
- Niveau d'entretien 2 (R1) 
- Niveau d'entretien 3 (R2) 

Numérotation tronçon: 

Etat souhaité:

			0
			

Pas d'état spécifique lié aux objectifs sur le secteur 

